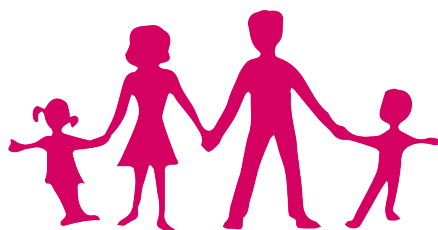


BILAN DE LA CONSULTATION THÈME « PROCRÉATION ET SOCIÉTÉ »

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA BIOÉTHIQUE 2018

SYNTHÈSE DU BILAN

Le « Bilan de la consultation – Thème « Procréation et société » – États Généraux de la Bioéthique 2018 » est disponible pour lecture et téléchargement sur le site internet www.lamanifpourtous.fr.



La Manif Pour Tous

JUIN 2018

SOMMAIRE

Sommaire	3
Les principaux enseignements des états généraux de la bioéthique 2018.....	5
1. Position des participants à la consultation en ligne (arguments et votes sur les propositions)	8
1.1. Commentaire	8
1.1.1. Les modes de participation en ligne	8
1.1.2. L'ampleur de la participation	8
1.1.3. Les propositions du CCNE	9
1.1.4. Les réponses des participants	9
1.2. Résultats et analyses.....	11
1.2.1. Sur l'évolution de la PMA.....	11
1.2.2. Sur la GPA.....	14
1.2.3. Sur la PMA et la GPA.....	15
1.2.4. Sur l'enfant et la filiation.....	16
1.2.5. Sur les gamètes	19
1.2.6. Sur l'autoconservation ovocytaire.....	20
1.2.7. Sur l'embryon.....	20
1.2.8. Sur le clonage	20
1.2.9. Sur le thème « Procréation et société ».....	21
1.2.10. Les propositions	23
2. Cartographie argumentaire sur l'évolution de la PMA	25
2.1. Synthèse des arguments pour/contre.....	25
2.1.1. Les arguments des partisans du statu quo sur la PMA :	25
2.1.2. Les arguments des partisans de l'évolution de la PMA :	28
2.2. Les pôles argumentaires	31
2.2.1. Pour le statu quo sur la PMA.....	31
2.2.2. Pour l'évolution de la PMA.....	34
3. Cartographie argumentaire sur la GPA.....	37
3.1. Synthèse des arguments pour/contre.....	37
3.1.1. Les arguments des opposants à la GPA :	37
3.1.2. Les arguments des partisans de la GPA :	39
3.2. Les pôles argumentaires sur la GPA	41
3.2.1. « Contre » la GPA.....	41
3.2.2. « Pour » la GPA.....	43

4. Cartographie argumentaire sur l’autoconservation ovocytaire.....	45
4.1. Pôles argumentaires « contre »	45
4.1.1. Asservissement de la femme à l’entreprise	45
4.1.2. Aider plutôt les femmes à concilier vie professionnelle et maternité.....	46
4.1.3. Ecologie.....	47
4.1.4. L’enfant.....	48
4.1.5. Finalité de la médecine.....	48
4.1.6. Respect de la femme : à la société de s’adapter	48
4.1.7. Risques.....	49
4.2. Pôles argumentaires pour l’autoconservation ovocytaire.....	50
4.2.1. Egalité entre les hommes et les femmes	50
4.2.2. Maîtriser son choix	51
4.2.3. Régler la pénurie d’ovocytes.....	53
5. Les débats-citoyens	54
6. Les auditions	56

Le « Bilan de la consultation – Thème « Procréation et société » – États Généraux de la Bioéthique 2018 » est disponible pour lecture et téléchargement sur le site internet www.lamanifpourtous.fr.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DES ETATS GENERAUX DE LA BIOETHIQUE 2018

Les états généraux de la bioéthique 2018 qui, légalement, préparent la révision de la loi de bioéthique à venir, ont été d'une ampleur inédite par rapport aux éditions précédentes. D'abord par le nombre de thématiques débattus, mais aussi par la diversité des moyens de participer, par le nombre de participants et par le nombre de réflexions partagées.

Cette ampleur, malgré quelques dysfonctionnements organisationnels, ont permis de prendre le pouls de l'opinion publique française et ce, sur l'ensemble du territoire. C'est une première en France, une telle consultation étant évidemment sans comparaison avec un simple sondage.

En outre, la concordance des résultats entre les débats-citoyens et la consultation en ligne, ainsi que la diversité des arguments exprimés, attestent de la fiabilité de ces états généraux : aucun élément ne permet de douter du fait que les participants ont donné leur point de vue personnel en conscience. Cette diversité se retrouve également dans les auditions réalisées par le CCNE.

A ce sujet, il est important de souligner que le Comité consultatif national d'éthique a donné deux conférences de presse, la première lors du lancement et la deuxième à trois semaines de la fin du processus pour inviter les citoyens à participer à ce grand moment de démocratie participative. Le président du CCNE a ainsi été l'invité de radios nationales (France Inter, Europe 1, RTL...) dans leurs matinales, c'est-à-dire aux heures de grande écoute, et son appel à participer a même été relayé au JT de 13h de TF1.

La fiabilité des résultats paraît d'autant plus grande que, d'une manière générale, les débats se sont passés de manière apaisée¹. Les participants ont généralement pu s'exprimer comme ils le souhaitent. Quant à la consultation en ligne, si le modérateur est parfois intervenu, la liberté d'expression a bien été respectée².

1 : Seules trois séances ont été perturbées, l'une avec une banderole déployée à Science Po Paris, une autre à Nantes avec l'entrée de force d'un groupe véhément, la dernière avec des sifflets lors d'un débat à Lyon à l'encontre d'une intervenante défendant les droits de l'enfant.

2 : 3 tentatives de « bourrages d'urnes » ont été rapidement signalées au webmaster, lequel a supprimé les votes correspondants. Reste 3 propositions plus ou moins manipulées, mais de manière très visible, donc très simple à écarter.

La Manif Pour Tous a étudié aussi bien la répartition des positions que les argumentations des participants, que ce soit lors de débats publics, en ligne ou lors des auditions. En ce qui concerne ces dernières, l'analyse des positions et de la représentativité des intervenants montre que la majorité est la même que celle qui résulte des débats publics et en ligne. Les résultats de ces états généraux sont donc marqués par une grande cohérence.

En ce qui concerne la thématique « Procréation et société », les principaux enseignements de ces états généraux de la bioéthique 2018 sont les suivants :

Importance cruciale, pour les participants, des enjeux en cause

Les participants se sont montrés très volontaristes pour exprimer leur opinion : comme les messages sur le site l'attestent largement, ils ont souvent trouvé difficile de se positionner sur des propositions ambiguës. Ils ont aussi trouvé la plateforme complexe et ont mis du temps à découvrir toutes les modalités possibles pour s'exprimer. Cela a donné lieu à une certaine confusion dans la répartition des réponses. C'est d'ailleurs ce qui a rendu incontournable une lecture exhaustive du site pour dégager les résultats réels.

Les participants ont également trouvé difficile de participer aux débats publics, les dates, lieux et modalités d'inscription étant peu accessibles.

Or ces faits soulignent, justement, la forte volonté de s'exprimer des citoyens, c'est-à-dire l'importance cruciale, pour eux, de ces enjeux.

Ce fait est corroboré par le temps passé par les internautes sur le site ou encore par les soirées consacrées à ces débats complexes.

80% à 90% souhaitent un statu quo sur la procréation médicalement assistée et une action internationale forte contre toutes formes de GPA

Il ressort de ces états généraux qu'une majorité de plus de 80% des participants se prononce en faveur du respect de limites qui, pour eux, ne peuvent être dépassées sans conséquences pour tous : ils souhaitent, très concrètement, un statu quo sur la loi qui encadre la PMA, qu'ils estiment pleine de sagesse. Ils refusent la gestation pour autrui sous toutes ses formes (pour 90% des participants). En ce qui concerne cette pratique, ils sont même favorables à l'adoption d'une convention internationale prohibant la GPA (90% aussi).

Majorité pour la levée de l’anonymat du don de gamètes

Si un certain nombre de participants conteste le bien-fondé de la PMA avec tiers-donneur, la majorité (59%) est en tout cas favorable à la levée de l’anonymat du don de gamètes.

Refus massif de l’autoconservation ovocytaires

80% environ s’opposent à l’autoconservation des gamètes.

Refus massif de tout ce qui pourrait conduire à la marchandisation de l’humain

D’une manière générale, les participants s’opposent de manière presque unanime à la marchandisation de l’humain, d’où leur opposition à tout ce qui serait susceptible de conduire à la rémunération des gamètes (comme la PMA sans père, en raison de la pénurie de sperme), celle-ci étant susceptible d’ouvrir la boîte de Pandore.

Nombre et diversité des arguments

Des dizaines de milliers d’arguments ont été postés, souvent très touchants par ce qu’ils révèlent des préoccupations pour autrui et pour l’avenir et par leur sincérité évidente. Ils abordent aussi bien les aspects anthropologiques que les aspects philosophiques, éthiques, sociaux, juridiques, économiques, etc.

Nous renvoyons le lecteur aux synthèses et aux cartographies argumentaires réalisées ci-après pour chacun des sujets. Mais si nous devons résumer la réponse des Français à la question posée « Quel monde voulons-nous pour demain ? », la réponse tient en trois mots :

« Un monde respectueux de l’humain »

1. POSITION DES PARTICIPANTS A LA CONSULTATION EN LIGNE (ARGUMENTS ET VOTES SUR LES PROPOSITIONS)

Le décompte et l'étude des résultats de la consultation en ligne ont été faits par La Manif Pour Tous à partir de constats d'huissiers réalisés le 3 mai 2018.

1.1. COMMENTAIRE

1.1.1. Les modes de participation en ligne

Le CCNE proposait 5 modes de participation en ligne :

1. Voter sur la proposition (qu'elle ait été créée par le CCNE ou par un internaute)
2. Mettre en ligne des sources (texte, article, étude...)
3. Placer un argument dans les « pour » ou les « contre »
4. Soutenir les arguments postés (« liker »)
5. Ajouter des propositions à celles proposées par le CCNE.

→ Les modes de participation les plus massivement utilisés ont été le vote sur la proposition, l'argumentation, le soutien aux arguments postés.

1.1.2. L'ampleur de la participation

→ 1256 propositions au total, dont 22 propositions « épinglées » par le CCNE et 1234 créées par des participants

→ Arguments postés : 27.519

→ Sources : 331

→ Votes : 317.416

→ Participants : 17.559

Le président du CCNE avait appelé les Français à participer aux états généraux de la bioéthique, notamment sur le site officiel de la consultation, sur France Inter, Europe 1, RTL et au cours de deux conférences de presse largement relayées par les médias (AFP, quotidiens nationaux, TF1, etc).

Compte-tenu de l'importance fondamentale des enjeux pour les générations à venir, le fait de consulter ainsi les Français était en effet très pertinent.

Or l'ampleur de la participation, c'est-à-dire les centaines de milliers de votes et les dizaines de milliers d'arguments postés, apporte une connaissance sans équivalent de l'opinion publique française sur ces enjeux.

1.1.3. Les propositions du CCNE

Les propositions du CCNE, dans l'ordre d'apparition pour l'internaute, étaient :

- La PMA pour les femmes seules et les couples de femmes, et son remboursement
- La GPA pour raisons médicales, pour les hommes
- Les gamètes (la levée de l'anonymat, la rémunération, l'incitation au don)
- L'égalité, l'autonomie des femmes
- La non-marchandisation du corps humain
- L'enfant (droit à connaître son origine, protection et devenir, études)
- Faciliter l'accueil d'embryons
- L'autoconservation ovocytaires « de précaution »

1.1.4. Les réponses des participants

Les difficultés des participants à répondre aux propositions du CCNE

Les « propositions du CCNE » n'étaient pas tout à fait des questions, mais plutôt des constats.

Les participants étant invités à voter « d'accord », « mitigé » ou « pas d'accord », un certain nombre ont fait part dans la partie « arguments » de leur difficulté à voter puisqu'un constat n'est pas une question.

D'après les 11 lettres hebdomadaires qu'il a publiées sur le site, le médiateur a lui-même reçu des plaintes à ce sujet.

Survisibilité des propositions du CCNE

Les propositions du CCNE étaient particulièrement visibles puisque placées en premier dans chaque catégorie (« constats et enjeux », « valeurs et principes », « pistes de discussion »).

Ces propositions ont en conséquence largement attiré les votes : elles arrivent toutes en premier, et de loin, par le nombre de votes. Elles ont attiré à elles seules 67.761 votes.

Détournement des propositions du CCNE

La visibilité des propositions du CCNE comme leur ambiguïté - le fait qu'il s'agissait de constats plutôt que de questions - ont conduit les participants à les utiliser pour prendre position sur les sujets de débat, à commencer par l'évolution de la PMA et la GPA.

Du coup, ce n'est pas la question posée clairement plus loin sur le site (« ouvrir l'AMP aux femmes seules et aux couples de femmes », « ouvrir la GPA... », « autoriser l'autoconservation ovocytaire de précaution ») qui ont le plus attiré les internautes pour exprimer leurs positions.

Cohérence des résultats

Finalement, le dépouillement argument par argument montre une grande cohérence entre les réponses d'une proposition à une autre : par exemple, que les participants aient voté sur la PMA pour les femmes sans partenaire masculin à partir des propositions du CCNE ou à partir des propositions postées par les internautes, les résultats sont les mêmes.

De même, que les participants aient voté à partir d'un argument plutôt favorable à l'évolution de la PMA, ou plutôt opposé, cela ne change par leur position.

Les positions exprimées par les internautes sont cohérentes : elles ne changent pas suivant les formulations (les mêmes thèmes sont souvent repris plusieurs fois, mais formulées souvent très différemment).

Diversité des arguments

Ayant la possibilité d'argumenter sur les propositions qu'ils voulaient, comme de créer de nouvelles propositions ouvertes aux arguments et aux votes, les participants ont pu exprimer et expliquer leur opinion comme ils le souhaitent, ce qui a ouvert à une très grande diversité de réflexions.

A noter que cette diversité exclue tout soupçon de manipulation des votes : les éventuelles tentatives ne pouvaient qu'être inopérantes (à ce sujet, cf annexe 7.2).

L'ampleur, mais aussi la cohérence des réponses et la diversité des arguments donnent une grande fiabilité et un intérêt exceptionnel aux résultats de cette consultation en ligne.

La consultation en ligne se distingue par une fiabilité et un intérêt exceptionnels dus à trois facteurs déterminants :

- son ampleur
- sa cohérence
- la diversité des arguments

1.2. RESULTATS ET ANALYSES

1.2.1. Sur l'évolution de la PMA

Les propositions du CCNE nettement plus discutées que les autres

- Les deux premières propositions, faites par le CCNE, sont celles qui ont suscité le plus d'arguments et de votes « pour » ou « contre » l'évolution de la PMA alors qu'il s'agissait d'un constat. Les résultats correspondent à ceux de la question « pour » ou « contre » l'évolution de la PMA posée explicitement (elle se situe plus loin sur le site et elle est réitérée plusieurs fois) : la plus votée obtient 69,59% d'arguments « contre » avec 81,35% des soutiens, et 78,66% d'arguments « contre » avec 88,11% des soutiens pour la 2^e.

Des arguments massivement contre l'évolution de la PMA, quelle que soit la forme des questions

- A toutes les propositions en faveur de l'évolution de la PMA, 66 à 90% environ argumentent « contre » (avec 1 exception à 55%) et 69 à 90% soutiennent ces arguments « contre » (*exemples : « Ouvrir l'AMP aux femmes seules et aux couples de femmes » ; « PMA pour toutes » ; Sortir la PMA du cadre strictement médical de lutte contre l'infertilité » ; « PMA : un projet de parentalité »*)

- A toutes les propositions défavorables à l'évolution de la PMA, 80% environ argumentent « pour » ou soutiennent ces arguments « pour » (*exemples : « Maintien de l'interdiction de la PMA ; de la GPA » ; « La PMA doit rester un acte médical de traitement contre l'infertilité » ; « La PMA pour toutes n'a plus grand chose de médical ni d'éthique »*)

Prise en charge de la PMA pour les femmes sans partenaire masculin : un consensus « contre »

- En ce qui concerne le remboursement de la PMA pour les femmes seules ou en couple avec une autre femme, l'opposition est également massive : elle s'exprime en particulier avec la question « Définir les conditions de remboursement des techniques d'AMP » qui obtient 81,02% d'arguments « contre » et 92,75% des soutiens.

Rôle du père, projet de « parentalité » : des résultats plus mitigés

- Sur les sujets autour de la PMA, les divergences sont plus complexes : sur le rôle (en fait l'importance) du père, 80% argumentent « pour » et 90,98% soutiennent ces arguments « pour », mais sur l'interdiction de la PMA, 50% seulement sont « pour » avec 90,98% des soutiens cependant. Les répondants ne sont donc pas opposés à la PMA, mais à la PMA en l'absence de père pour l'enfant.
- Sur la proposition « PMA, un projet de parentalité », la proportion de mitigés est cette fois-ci la première : 79,57% d'arguments mitigés et 69,86% de soutiens à ces arguments. Les « contre » sont cependant nettement plus nombreux : 16,13% d'arguments « contre », 24,66% de soutiens aux « contre » versus 4,30% d'arguments « pour » et 5,48% de soutiens aux « pour ».

Propositions	Arguments pour	Soutiens pour	Arguments Mitigés	Soutiens mitigés	Arguments contre	Soutiens contre
Des Françaises vont à l'étranger pour réaliser les AMP qui leur sont interdites en France	15,30%	8,48%	15,11%	10,18%	69,59%	81,35%
Il existe une demande sociétale qui n'est plus liée aux seuls cas d'infertilité	12,02%	7,23%	9,32%	4,66%	78,66%	88,11%
Ouvrir l'AMP aux femmes seules et aux couples de femmes	8,29%	28,97%	1,10%	1,95%	90,61%	69,08%
L'égalité dans l'accès aux techniques de procréation	14,40%	8,84%	5,13%	1,72%	80,46%	89,44%
L'autonomie des femmes	13,24%	10,41%	14,26%	10,20%	72,51%	79,39%
Maintien de l'interdiction de la PMA ; de la GPA	66,67%	78,46%	5,56%	0,76%	27,78%	20,78%
Définir les conditions de remboursement des techniques d'AMP	10,51%	4,45%	8,47%	2,80%	81,02%	92,75%
Pour une réforme de la PMA centrée sur les femmes et non plus sur le couple	14,81%	5,01%	16,67%	6,49%	68,52%	88,50%
Une démarche de PMA correspond à une réelle volonté d'enfant	18,18%	20,98%	81,82%	79,02%	0,00%	0,00%
Maintien de la législation actuelle sur la PMA	62,79%	78,80%	13,95%	0,95%	23,26%	20,25%
La PMA doit rester un acte médical de traitement contre l'infertilité	61,54%	81,08%	0,00%	0,00%	38,46%	18,92%
PMA Pour Toutes les femmes	16,67%	13,64%	27,78%	9,09%	55,56%	77,27%
Parentalité automatique pour les couples de femmes mariées, et adoption possible avant la naissance pour les couples non mariées	32,14%	16,42%	25,00%	8,96%	42,86%	74,63%
La procréation médicalement assistée devrait continuer à être réservée aux infertilités médicales, et sans donneur extérieur au couple	66,67%	79,46%	9,09%	8,93%	24,24%	11,61%
Les femmes homosexuelles ont rarement besoin de PMA si elles souhaitent un enfant	34,88%	25,38%	13,95%	11,17%	51,16%	63,45%
Ouverture de la PMA pour les femmes seules - l'injustice de la législation actuelle	17,65%	15,65%	32,35%	17,39%	50%	66,96%
Qui va payer ?	58,82%	79,35%	5,88%	1,09%	35,29%	19,57%
Un cheval de Troie nommé PMA pour toutes	61,54%	83,53%	7,69%	0,00%	30,77%	16,47%
Sortir la PMA du cadre strictement médical de lutte contre l'infertilité	8,00%	1,49%	24,00%	1,49%	68,00%	97,01%
Réserver l'AMP aux couples hétérosexuels est une source de discrimination	15,38%	20,74%	0,00%	0,00%	84,62%	79,26%
Aujourd'hui la PMA, demain la GPA ? Rien à voir !	6,45%	1,92%	19,35%	0,64%	74,19%	97,44%
La PMA pour toutes n'a plus grand chose de médical ni d'éthique	89,74%	90,50%	7,69%	0,56%	2,56%	8,94%
PMA pour toutes	18,42%	10,26%	2,63%	7,69%	78,95%	82,05%
Nul besoin d'ouvrir l'AMP aux couples de femmes et aux femmes seules car rien ne les empêche de recourir à une insémination artisanale	27,50%	33,33%	15,00%	8,33%	57,50%	58,33%
Ouvrir la PMA et son remboursement par la sécurité sociale à TOUTES les femmes	22,22%	10,26%	11,11%	2,56%	66,67%	87,18%
PMA : un projet de parentalité	4,30%	5,48%	79,57%	69,86%	16,13%	24,66%
Comment exprimer son opposition à la pma de façon éthique et respectueuse d'autrui ?	22,22%	4,76%	77,78%	95,24%	0,00%	0,00%
Réalité de La Procréation Médicalement Assistée (PMA)/ enjeux médicaux	48,00%	72,00%	12,00%	6,00%	40%	22,00%
Interdire la procréation médicalement assistée	50,00%	40,16%	13,33%	15,57%	36,67%	44,26%
Le rôle du père	80,95%	90,98%	4,42%	1,37%	14,63%	7,66%

1.2.2. Sur la GPA

Des propositions du CCNE dont l'ambiguïté suscite des débats

- Les cinq premières propositions, de loin, en nombre d'arguments, de votes et de soutiens sont celles du CCNE.
- La encore, les constats ont été largement utilisés par les participants pour exprimer leur position, mais certains ont simplement exprimé leurs difficultés à répondre, s'agissant d'un constat. Ces derniers ont donc été reventilés en « mitigés » lors de l'analyse.

Une opposition massive à la GPA

Dans l'ordre des propositions :

- Il en ressort que plus de 9 participants sur 10 sont favorables au principe de « non-marchandisation du corps humain ».
- Plus de 9 participants sur 10 sont opposés à la gestation pour autrui pour les hommes seuls ou en couples d'hommes, c'est-à-dire « hors indication thérapeutique ».

Refus massif de la GPA dite « éthique » :

- Plus de 9 participants sur 10 sont également opposés à la gestation pour autrui pour raison médicale, même « dans un contexte éthique ».
- 8 à 9 participants sur 10 se déclarent aussi opposés à la « GPA éthique » : pour eux, par son principe même, la GPA ne peut être éthique.

Propositions	Arguments Pour	Soutiens Pour	Arguments Mitigés	Soutiens Mitigés	Arguments Contre	Soutiens Contre
La non marchandisation du corps humain	89,84%	97,10%	0,20%	0,00%	9,96%	2,90%
Des hommes vont à l'étranger pour réaliser une gestation pour autrui, interdite en France	10,75%	5,11%	4,53%	2,65%	84,72%	92,24%
Autoriser l'accès à une gestation pour autrui hors indication thérapeutique	9,70%	3,48%	4,71%	2,81%	85,60%	93,71%
Ouvrir aux femmes souffrant de graves anomalies utérines la possibilité de recourir à une gestation pour autrui dans un contexte éthique	9,09%	3,60%	4,09%	2,09%	86,82%	94,31%
L'absence d'utérus empêche certaines femmes d'avoir un enfant	36,09%	15,07%	29,92%	42,61%	33,99%	42,32%
Légalisons la GPA éthique	18,11%	9,29%	3,15%	1,16%	78,74%	89,54%
Œuvrer pour l'adoption d'une Convention Internationale prohibant la GPA	70,59%	89,67%	15,69%	5,47%	13,73%	4,86%
L'abolition de la GPA est la seule réaction éthique face à cette pratique d'1 autre âge	50,00%	71,26%	15,00%	7,69%	35,00%	21,05%
En finir avec la guérilla administrative de la France contre les enfants nés de GPA	24,06%	8,79%	26,32%	10,39%	49,62%	80,82%
Renforcer la prohibition de la GPA en interdisant explicitement le recours à la GPA à l'étranger	27,59%	37,25%	24,14%	17,65%	48,28%	45,10%
GPA altruiste	36,59%	33,33%	2,44%	2,56%	60,98%	64,10%
La GPA éthique	3,70%	1,01%	44,44%	13,13%	51,85%	85,86%
Les parents qui ont mis en place une GPA pour avoir un enfant sont-ils des "fraudeurs" ? Non, d'après le Droit français	4,35%	0,00%	60,87%	59,12%	34,78%	40,88%
Pour une réglementation éthique de la GPA en France	31,03%	15,00%	0,00%	0,00%	68,97%	85%
GPA : la question de la place de la mère porteuse après l'accouchement	30,00%	0,00%	6,67%	3,54%	63,33%	96,46%
Etes-vous pour ou contre la gestation pour autrui	16,00%	3,92%	4,00%	1,96%	80,00%	94,12%
Punir en pénal ceux qui déclarent que la GPA est un esclavage	30,61%	0,83%	8,16%	3,31%	61,22%	95,87%
Témoignage : mon enfant est né par GPA	19,35%	9,21%	9,68%	0,00%	70,97%	90,79%
Penser autrement la gestation pour autrui	3,85%	0,00%	46,15%	80,00%	50,00%	20,00%

1.2.3. Sur la PMA et la GPA

- Ces propositions, qui concernent à la fois la PMA et la GPA, prennent un peu plus de recul que les précédentes.

Soutien de tous les LGBT, peur sociétale, homoparentalité de fait, études... : les arguments les plus couramment utilisés en faveur de l'évolution de la PMA sont critiqués

- Une nette majorité (57,14%) d'arguments et de soutiens (79,46%) considèrent qu'il faut « arrêter de sous-entendre que tous les homos seraient favorables à la PMA sans père et à la GPA).

- Une majorité encore plus nette (67,86% des arguments et 97,98% des soutiens) conteste le fait qu'il s'agit d'une « peur sociétale ».
- Une majorité conteste que la PMA pour les femmes seules ou en couples de femmes soit justifiée par « le bien-être et l'intérêt des familles homoparentales » : pour 56% d'arguments ayant 86,94% des soutiens, l'existence de fait de familles homoparentales ne justifient pas de légaliser les pratiques de PMA et de GPA.
- La dernière proposition sur la PMA et la GPA a conduit à un débat sur la fiabilité des études, qu'une majorité conteste (52,38% d'arguments « contre » soutenus par 78,79% des participants).

Propositions	Arguments Pour	Soutiens Pour	Arguments Mitigés	Soutiens Mitigés	Arguments Contre	Soutiens Contre
Arrêter de sous entendre que tous les homos seraient favorables à PMA sans père et GPA	57,14%	79,46%	2,38%	0,54%	40,48%	20,00%
PMA / GPA : une nouvelle peur sociétale pour certains ?	32,14%	2,02%	0,00%	0,00%	67,86%	97,98%
Pour le bien-être et l'intérêt des enfants de familles homoparentales	44,00%	13,06%	0,00%	0,00%	56,00%	86,94%
"La nature ! La nature ! La nature !"	35,71%	10,00%	0,00%	0,00%	64,29%	90,00%
Le développement de la PMA et de la GPA risque de nous conduire à une société totalitaire	53,13%	83,33%	12,50%	0,00%	34,38%	16,67%
En raison des études, et donc des faits, il n'y a aucune raison de discriminer les couples de même sexe pour la PMA et GPA	39,68%	15,15%	7,94%	6,06%	52,38%	78,79%

1.2.4. Sur l'enfant et la filiation

Le thème dont les internautes se sont le plus emparés

- Là encore, les 3 propositions par le nombre de votes sont celles qui avaient été postées par le CCNE.
- Mais ce thème de l'enfant et de la filiation a suscité 32 créations de propositions, ce qui dépasse nettement les créations de propositions sur les autres enjeux « procréation et société ».
- Ce sujet – l'enfant et la filiation – a suscité nombre de débats entre participants.
- 13 propositions créées affirment le respect dû aux droits et à l'intérêt de l'enfant.

Ces propositions ont suscité 46 à 75% d'arguments « pour » et 42 à 92% des soutiens, mais 3 d'entre elles ont suscité des débats entre participants : « la rupture du lien de filiation naturelle relèverait d'une amnésie collective suicidaire », « Le droit à l'enfant, ça n'existe pas, définitivement » et « Respect des droits de l'enfant garantis par la CIDE... » (débat : comment comprendre l'article 7 de la CIDE ?).

- 9 propositions sont en faveur de la redéfinition de la filiation : elles estiment que la filiation biologique n'est pas importante (« la parenté n'est pas une histoire de liens biologiques pour un enfant »), qu' « il n'y a pas de droit de l'enfant à avoir une père et une mère » et qu' « il faudrait reconnaître à l'enfant 3 parents ou plus encore » si besoin. Ces propositions ont suscité 3 à 28% d'arguments « pour » et 0 à 20% des soutiens.

L'homoparentalité en question

- 3 propositions concernant l'homoparentalité ont fait l'objet de débats, en particulier « Les couples homosexuels font-ils de mauvais parents » qui a suscité 95,52% d'arguments mitigés et 95,32% de soutiens à ces arguments mitigés : cependant, ce terme de mitigé est utilisé dans ce dépouillement pour ceux dont la position n'est pas indiquée ou qui sont indécis (cela ne signifie qu'ils sont moitié d'accord, moitié pas d'accord sur la proposition !). Pour les 3 propositions, les participants expliquent souvent que la question n'est pas de nier aux couples de même sexe leur capacité à aimer et élever des enfants, mais de connaître leur père et leur mère et d'être élevés par eux.

Propositions	Arguments Pour	Soutiens Pour	Arguments Mitigés	Soutiens Mitigés	Arguments Contre	Soutiens Contre
Le devenir et la protection de l'enfant	46,11%	41,21%	47,84%	57,51%	6,05%	1,27%
Le droit à connaître ses origines / son ascendance pour les enfants	74,64%	84,65%	15,71%	9,79%	9,64%	5,57%
Développer la recherche sur le suivi à long terme des enfants issus de ces nouvelles indications dans un cadre parental nouveau	41,59%	29,54%	4,42%	7,80%	53,98%	62,67%
La PMA ne porte pas atteinte aux droits de l'enfant	11,90%	5,40%	19,05%	6,92%	69,05%	87,68%
Ne pas connaître son père biologique est un préjudice moral reconnu par la Justice	56,25%	92,50%	6,25%	2,50%	37,50%	5,00%
Droit à l'enfant, un nouveau droit de l'homme?	46,15%	59,68%	11,54%	4,03%	42,31%	36,29%
Faut-il avoir un papa et une maman pour se construire?	75,86%	87,16%	3,45%	0,00%	20,69%	12,84%
La privation de père ou de mère doit rester un accident de la vie	58,82%	76,81%	2,94%	0,00%	38,24%	23,19%
Le droit et l'intérêt de l'enfant doivent guider la réforme	68,09%	84,92%	0,00%	0,00%	31,91%	15,08%
L'enfant n'est pas un droit : comme tout être humain il est sujet de droit, mais ne peut en aucun cas être objet de droit	72,22%	83,98%	5,56%	4,33%	22,22%	11,69%
La loi doit être centrée sur l'intérêt de l'enfant	69,23%	93,08%	26,92%	6,15%	3,85%	0,77%
Réaffirmer le droit fondamental de tout enfant à connaître son père et sa mère et à être élevé par eux.	51,52%	63,44%	3,03%	1,08%	45,45%	35,48%
Les droits de l'enfant doivent s'imposer sur les désirs : pas de PMA sans père et pas de GPA !	39,29%	42,61%	57,14%	53,04%	3,57%	4,35%
Il n'y a pas de droit à avoir un père et une mère	8,33%	4,57%	22,92%	17,07%	68,75%	78,35%
L'homoparentalité est-elle contre le droit des enfants ?	20,51%	4,76%	33,33%	20,00%	46,15%	75,24%
Les familles hétéroparentales ne sont pas d'une qualité supérieure aux familles homoparentales	17,78%	6,78%	11,11%	1,94%	71,11%	91,28%
Priver un enfant de père ou de mère est un acte de maltraitance psychologique	46,88%	59,77%	3,13%	0,00%	50,00%	40,23%
La filiation est biologique	48,84%	68,85%	2,33%	2,46%	48,84%	28,69%
Les couples homosexuels font-ils de mauvais parents ?	2,99%	3,68%	95,52%	95,32%	1,49%	1,00%
La rupture du lien de filiation naturel relèverait d'une amnésie collective suicidaire	16,00%	19,61%	72,00%	66,67%	12,00%	13,73%
Les risques liés à l'homoparentalité: point de vue d'un professionnel de santé non confessionnel dont c'est le métier au quotidien	58,97%	64,52%	2,56%	3,23%	38,46%	32,26%
La parenté n'est pas une histoire de liens biologiques pour un enfant	8,00%	0,00%	68,00%	84,38%	24,00%	15,63%
Reconnaître à l'enfant 3 parents ou plus encore pour s'adapter à la situation réelle	0,00%	0,00%	37,84%	12,05%	62,16%	87,95%
Le droit à l'enfant, ça n'existe pas, définitivement	28,89%	23,12%	15,56%	4,52%	55,56%	72,36%
La définition d'un parent n'est pas liée à la génétique	28,13%	12,33%	0,00%	0,00%	71,88%	87,67%
Le "droit à l'enfant", un cache nez pour le refus de l'homoparentalité	26,92%	19,48%	23,08%	10,39%	50,00%	70,13%
Les conséquences dramatiques de la stigmatisation des enfants nés de PMA / GPA	8,33%	2,96%	58,33%	37,28%	33,33%	59,76%
Nécessité d'une évaluation scientifique par un panel d'expert sur le devenir des enfants	57,50%	55,56%	7,50%	3,70%	35,00%	40,74%
Les droits de l'enfant, ce qui est vraiment dit.	37,50%	41,46%	0,00%	0,00%	62,50%	58,54%
L'intérêt de l'enfant est avant tout d'être conçu. Empêcher une conception sans une concrète raison va contre l'intérêt de l'enfant	3,23%	5,00%	61,29%	23,33%	35,48%	71,67%
La protection des enfants issus de PMA/GPA par la reconnaissance d'une discrimination fondée sur le mode de conception de l'individu	26,92%	9,38%	23,08%	0,00%	50,00%	90,63%
Respect des Droits de l'Enfant garantis par la CIDE ratifiée en 1990 par la France	6,90%	18,75%	89,66%	75,00%	3,45%	6,25%

1.2.5. Sur les gamètes

- 3 propositions concernent la levée de l'anonymat du don de gamètes. Les participants se révèlent favorables en majorité, mais un certain nombre proposent de mettre un terme à la PMA avec tiers donneurs, ce qui explique la proportion relativement importante de « mitigés » et de « contre » : ils ouvrent en fait une possibilité alternative. Sur ce sujet, la proposition « Quatre bonne raisons pour lever l'anonymat des gamètes » n'a qu'une minorité de réponses « pour » : la majorité sont en fait du côté des « mitigés », cette proposition ayant suscité aussi un débat et encore d'autres possibilités alternatives (pas de PMA ni de GPA, etc).
- Les participants sont très largement opposés à l'idée de rémunérer les gamètes : 78% d'arguments contre avec 83% de soutiens.

Rémunération et incitation au don largement refusés

- De même, les participants sont largement opposés à l'idée de « mettre en place des mesures incitatives au don de gamètes » : 76,21% « contre » avec 87,76% de soutiens.
- Quant à la proposition du CCNE sur la pénurie du don de gamètes, elle est mal reçue par les participants, ceux-ci estimant qu'il faut poser des limites au « droit à l'enfant ».

Propositions	Arguments Pour	Soutiens Pour	Arguments Mitigés	Soutiens Mitigés	Arguments Contre	Soutiens Contre
La remise en question de l'anonymat du don	55,67%	59,48%	17,23%	9,45%	27,10%	31,07%
Il y a aujourd'hui un déficit de dons de spermatozoïdes et d'ovocytes au regard de la demande	15,75%	7,89%	17,29%	10,46%	66,97%	81,65%
La gratuité du don de gamètes... au vu du nombre insuffisant de gamètes et notamment d'ovocytes disponibles pour un don, certaines personnes mettent en avant la nécessité de rémunérer les donneurs.	3,77%	1,00%	17,52%	15,69%	78,71%	83,31%
L'anonymat du don de gamètes	13,59%	8,99%	34,24%	32,97%	52,17%	58,04%
Mettre en place des mesures incitatives au don de gamètes (ovocytes et spermatozoïdes)	15,53%	7,93%	8,25%	4,30%	76,21%	87,76%
Quatre bonnes raisons pour lever l'anonymat des gamètes	38,46%	23,33%	50,00%	56,67%	11,54%	20,00%
A qui profite l'anonymat du "don" ? De belles affaires en perspective ...	43,75%	47,06%	31,25%	27,45%	25,00%	25,49%

1.2.6. Sur l'autoconservation ovocytaire

- Les participants sont aussi nettement opposés à la légalisation de l'autoconservation des ovocytes. Les arguments de cette majorité opposée sont très divers : « l'entreprise doit s'adapter à la maternité, et non le contraire » ; « il y a un âge pour élever des enfants » ; « détournement de la médecine » ; « non au tout PMA », etc.

Propositions	Arguments Pour	Soutiens Pour	Arguments Mitigés	Soutiens Mitigés	Arguments Contre	Soutiens Contre
Autoriser l'autoconservation ovocytaire de «précaution»	25,84%	17,11%	6,22%	2,07%	67,94%	80,83%

1.2.7. Sur l'embryon

- La 1^e question (« Simplifier l'accueil d'embryons ») rencontre une forte opposition, les participants craignant le développement d'un trafic d'embryons et sa marchandisation. Ceux qui sont d'accord arguent souvent du fait que cela pourrait être une solution pour les embryons « surnuméraires » pour lesquels les parents n'ont pas de projet.
- La 2^e proposition (« Elargir l'analyse génétique de l'embryon (DPI) ») rencontre une petite majorité d'arguments « contre » (52%) mais une nette majorité (78,87%) de soutiens « contre ». Les intéressés craignent les dérives eugéniques.

Propositions	Arguments Pour	Soutiens Pour	Arguments Mitigés	Soutiens Mitigés	Arguments Contre	Soutiens Contre
Simplifier la procédure de l'accueil d'embryon	21,09%	10,70%	17,97%	10,01%	60,94%	79,29%
Elargir l'analyse génétique de l'embryon (DPI)	40,00%	19,72%	8,00%	1,41%	52,00%	78,87%

1.2.8. Sur le clonage

Un débat monopolisé par une seule personne

- Un participant a proposé « que notre droit accompagne positivement cette évolution en ouvrant droit dès à présent au clonage reproductif pour les femmes seules ou en couple, les mêmes droits pour les hommes pouvant être envisagés une fois la GPA adoptée et encadrée. » En apparence, une petite majorité des participants s'est

déclarée « contre » mais, en réalité, tous les arguments « pour » sont de l’auteur même de la proposition.

- Finalement, tous les participants sauf l’auteur sont opposés, et leurs arguments « contre » ont obtenu 100% des soutiens.

Propositions	Arguments Pour	Soutiens Pour	Arguments Mitigés	Soutiens Mitigés	Arguments Contre	Soutiens Contre
Anticiper le clonage reproductif humain	26,32%	0,00%	18,42%	0,00%	55,26%	100,00%

1.2.9. Sur le thème « Procréation et société »

- Toutes ces propositions, plus générales, ont été créées par des participants.

Cohérence des votes exprimés

- Sur ces 29 propositions, 16 sont en faveur de l’élargissement légal des droits (« Les LGBT doivent conquérir leurs droits » ; « La bioéthique doit prendre en compte les évolutions sociétales » ; « 0 argument contre la pma, l’avortement, la gpa » ; « sortons de l’hypocrisie »...), 8 s’opposent aux législations envisagées (« La vie nécessite la complémentarité homme-femme pour germer... » ; « Aucun membre du corps médical ne doit être obligé de pratiquer des actes qu’il réprovoque » ; « Attention de ne pas confondre souhait société et problèmes médicaux »...) et 5 sont plus larges : elles concernent la nécessité de favoriser la recherche sur l’infertilité (proposition plébiscitée), ce qu’est le progrès, la nécessité d’un référendum, l’eugénisme et la nécessité de développer la PMA, la nécessité d’un débat apaisé (l’auteur ayant été lui-même souvent dépublié par le modérateur pour non respect de la charte, il n’a pas rencontré un grand succès) et l’idée d’un contrat « natal »...
- En cohérence avec les réponses aux propositions plus précises sur la PMA sans père, la GPA, l’autoconservation des gamètes, les droits de l’enfant et la redéfinition de la filiation, les propositions pour l’élargissement des droits n’ont remporté que 3,57 à 35,71% d’arguments « pour » et 0 à 19,23% des soutiens.
- Au contraire, les propositions s’opposant aux législations envisagées ont remporté 51,52 à 58,14% d’arguments en leur faveur et 81,54 à 85,36% des soutiens.
- Plusieurs propositions ont suscité des débats entre participants : « accepter la réalité » ; « Au fait, c’est quoi le progrès ? » ; « Attention de ne pas confondre souhait société et problèmes médicaux » ; « Pour que l’Ethique retrouve une juste place... » et surtout « Le lobby LGBT n’existe pas » et « Faut-il mettre une limite à l’application du progrès technologique ? », qui ont eu une nette majorité de « mitigés ».

Propositions	Arguments Pour	Soutiens Pour	Arguments Mitigés	Soutiens Mitigés	Arguments Contre	Soutiens Contre
La vie nécessite la complémentarité homme-femme pour germer, respectons la nature humaine	55,84%	79,88%	12,99%	5,62%	31,17%	14,50%
Favorisons la recherche sur l'infertilité	84,00%	97,46%	12,00%	2,54%	4,00%	0,00%
Aucun membre du corps médical ne doit être obligé de pratiquer des actes qu'il reprouve (donner la mort via un avortement, GPA, ...)	58,14%	85,36%	25,58%	9,21%	16,28%	5,44%
Les LGBT doivent conquérir leurs droits	3,57%	0,00%	32,14%	4,79%	64,29%	95,21%
La bioéthique doit prendre en compte les évolutions sociétales	29,17%	5,96%	2,08%	0,35%	68,75%	93,68%
La laïcité : pas d'ingérence des cultes dans la loi	20,41%	14,08%	0,00%	0,00%	79,59%	85,92%
Orientation sexuelle des parents	52,00%	27,39%	0,00%	0,00%	48,00%	72,61%
On ne choisit pas de ne pas pouvoir procréer naturellement	17,14%	11,51%	5,71%	5,76%	77,14%	82,73%
Accepter la réalité	15,15%	5,15%	24,24%	14,71%	60,61%	80,15%
0 argument contre la pma, l'avortement, la gpa	29,41%	19,23%	14,71%	6,41%	55,88%	74,36%
Ne pas céder au chantage à l'homophobie ni à toute autre forme de tyrannie intellectuelle	56,67%	70,31%	13,33%	12,50%	30,00%	17,19%
Sortons de l'hypocrisie !	27,66%	13,86%	4,26%	0,60%	68,09%	85,54%
Au fait, c'est quoi le progrès ?	61,76%	72,73%	29,41%	18,18%	8,82%	9,09%
Référendum oui ou non	50,00%	62,96%	19,23%	3,70%	30,77%	33,33%
L'eugénisme est positif pour l'humanité et doit être encouragé. Les techniques de PMA le permettent avec précision, il faut généraliser la PMA	7,69%	0,00%	19,23%	4,08%	73,08%	95,92%
Attention ne pas confondre souhait société et problèmes médicaux	20,00%	3,23%	25,71%	12,90%	54,29%	83,87%
Liberté. Égalité.	32,00%	17,39%	0,00%	0,00%	68,00%	82,61%
Est-ce que les homophobes ont le droit de décider de comment nous devons vivre ?	28,57%	6,17%	0,00%	0,00%	71,43%	93,83%
Un débat impossible	28,57%	11,11%	0,00%	0,00%	71,43%	88,89%
Remettre au centre de la société le rôle des couples et encourager leur fertilité	51,52%	89,39%	33,33%	4,55%	15,15%	6,06%
Voulons nous une société ouverte accueillante et inclusive?	35,71%	15,12%	0,00%	0,00%	64,29%	84,88%
Interdire d'interdire aux autres	23,08%	10,61%	11,54%	21,21%	65,38%	68,18%
Délié ce qui a été lié de façon erronée pour désaliéner l'humain.	31,03%	2,08%	10,34%	8,33%	58,62%	89,58%
Pour que l'Éthique retrouve sa juste place, adressons une motion de défiance au CCNE et à son président.	55,17%	81,54%	37,93%	18,46%	6,90%	0,00%
Ce n'est pas à la loi de décider qui peut avoir des enfants et qui ne peut pas	21,43%	11,01%	3,57%	0,00%	75,00%	88,99%
Le «lobby LGBT» n'existe pas, c'est une expression anxiogène utilisée massivement sur les sites de désinformation	4,12%	2,88%	80,41%	53,85%	15,46%	43,27%
Je propose un pacte	45,45%	18,18%	13,64%	12,99%	40,91%	68,83%
Faut-il mettre une limite à l'application du progrès technologique ?	23,08%	22,22%	65,38%	44,44%	11,54%	33,33%
La procréation en elle-même n'est pas éthique	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%

1.2.10. Les propositions

La quasi-totalité des propositions exprimant en elles-mêmes une prise de position, il était nécessaire de voir là aussi la répartition. Celle-ci est indiquée dans le tableau ci-dessous (extrait du tableau complet disponible en annexes 7.3).

Néanmoins, compte-tenu du fait que certaines ont donné lieu à des milliers de votes, mais beaucoup à quelques votes seulement, voir aucun, l'intérêt reste limité.

Ce tableau permet simplement de vérifier qu'il n'y a pas de contradiction entre l'orientation de l'ensemble des votes et soutiens et l'orientation des propositions.

Sans surprise, on retrouve là aussi une très nette majorité opposée à l'évolution de la PMA et à la GPA. Sur les autres sujets, le nombre dérisoire de votes rend la répartition non significative.

Position de la proposition	Nombre
Contre GPA	72
Contre PMA	311
Contre PMA et GPA	192
Pour PMA	116
Pour PMA et GPA	32
Pour GPA	34
Contre la levée de l'anonymat du don	5
Pour la levée de l'anonymat du don	13
Contre la rémunération des gamètes	8
Pour la rémunération des gamètes	2
Contre l'autoconservation des gamètes	2
Pour l'autoconservation des gamètes	11
Proposition neutre	9
Autres sujets	411

Le tableau complet des votes et propositions se trouve dans le « Bilan de la consultation – Thème « Procréation et société » – États Généraux de la Bioéthique » à partir de la page 175.

Le tableau des 1256 propositions se trouve dans le « Bilan de la consultation – Thème « Procréation et société » – États Généraux de la Bioéthique » à partir de la page 116.

Ce bilan est à télécharger sur le site internet www.lamanifpourtous.fr.

Le site officiel des états généraux de la bioéthique 2018 est accessible à l'adresse : <https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/>

2. CARTOGRAPHIE ARGUMENTAIRE SUR L'EVOLUTION DE LA PMA

2.1. SYNTHÈSE DES ARGUMENTS POUR/CONTRE

2.1.1. Les arguments des partisans du statu quo sur la PMA :

Les participants se sont très largement exprimés sur l'évolution de la PMA, c'est-à-dire sur l'éventuelle légalisation de la PMA pour les femmes seules et les couples de femmes. Sauf rares exceptions, ils ne s'expriment pas sur la PMA en elle-même. Ils sont, autrement dit, très concentrés sur le sujet même de la PMA tel que posé dans le cadre des états généraux de la bioéthique 2018.

Nous notons également qu'ils ne font pas de différences entre la PMA pour les femmes seules et la PMA pour les couples de femmes. Ils incluent systématiquement les deux dans leurs arguments.

Les participants expriment leur compréhension vis-à-vis du désir d'enfant, qu'ils estiment « *compréhensibles* » et « *légitimes* ». Pour eux, l'idée de permettre aux femmes seules et aux couples de femmes d'avoir accès à la PMA part de « *bons sentiments* ». Ils indiquent aussi qu'ils ne remettent pas en cause la « *capacité d'amour et d'éducation* » des femmes seules et des couples de femmes.

Mais ils soulignent que « *procréer permet certes à des adultes d'avoir des enfants, mais c'est aussi ce qui permet à des enfants d'avoir un père et une mère.* »

Ils interrogent le sens qu'aurait une telle évolution de la PMA, ce qu'elle signifierait : elle serait signe d'une « *toute puissance* » fondée sur « *le refus des limites* » et la possibilité de s'en affranchir par le détournement de techniques médicales. Et si la médecine devient une « *prestation de service* », « *qui pourra poser des limites quand on sait que le marché comme le désir humain n'en ont pas ?* » De fait, écrit l'un d'eux, « *les progrès médicaux doivent contribuer à l'optimisation des conditions de vie de l'espèce humaine, pas à en modifier les contours et les perspectives* ».

Une telle évolution instaurerait un « *nouveau mode de procréation* » puisque, sauf exceptions, les couples homme-femme concevraient dans l'union charnelle tandis que les femmes seules et les couples de femmes recourraient systématiquement à la PMA. L'enfant serait alors « *instrumentalisé au désir de la femme dont la maternité devient un en soi clos sur lui-même* ».

Ce « *changement de paradigme* » s'appuierait sur le désir d'enfant, lequel justifierait que la société organise et prenne en charge la conception d'enfants « *pour des femmes en réalité fertiles* ». Cela reviendrait à considérer que le désir crée un droit. Le désir n'est pourtant pas un besoin vital qui, lui, peut justifier la reconnaissance d'un droit.

Les participants estiment qu'une telle idée n'est pas conforme à la « *fonction de la loi* » ni au « *rôle de l'Etat* » : « *comment accepter qu'un enfant puisse naître amputé de la moitié de son origine ? L'Etat ne peut être complice d'une telle spoliation.* » Et, ajoute un autre, « *si nous jugeons aujourd'hui sévèrement les époques qui ont toléré la méconnaissance des droits de certains, dans l'indifférence généralisée, comment se résigner à une loi méconnaissant les droits des enfants ?* »

Certes, reconnaît l'un d'eux, « *il est vrai que certains pères ne sont pas dignes d'élever un enfant, mais qui vous dit que la mère seule ou le couple de femmes serait toujours plus digne ? Vous ne résolvez pas un problème et vous en ajoutez un autre.* »

Les participants font part de leurs réflexions sur les implications individuelles et collectives de cette pratique : « *l'engendrement est toujours la rencontre du masculin et du féminin, quelle que soit la famille, quelle que soit la sexualité, c'est simplement humain. La parenté, comme le patrimoine génétique, n'est jamais unisexuée (...) Prétendre à une filiation unisexuée est donc une aberration intellectuelle, psychique et sociale* » écrit un internaute. « *Etre issu de l'amour d'une mère et d'un père est fondamental pour l'enfant* » rajoute un autre. En effet, « *les exemples sont nombreux d'enfants en questionnement long et difficile pour eux sur leurs vrais parents et ce, malgré tout l'amour dont peuvent les entourer ceux qui s'occupent d'eux.* » Pour eux, « *des racines sont aussi importantes pour la croissance d'un enfant que l'amour qui lui sera donné dans son éducation* » et « *en toute logique, un enfant élevé par un père et une mère bénéficie de davantage d'opportunités pour se construire en relation avec les deux sexes.* »

Il est vrai que nombre d'enfants n'ont pas ou plus de relations avec leur père, mais « *il y a une grande différence entre accepter les aléas de la vie et cautionner qu'une telle situation soit créée.* » De fait, « *il y a assez de problèmes et de violences dans notre société d'aujourd'hui.* »

De nombreux internautes témoignent de leur propre expérience. Une enseignante de l'Education nationale raconte qu'elle « *constate déjà combien l'absence de père est source de désordre chez les jeunes dont [elle a] la charge tant sur le plan psychologique, affectif que social et symbolique (...)* Quand ils peuvent parler librement, ils expriment un grand désarroi, ne considèrent jamais que pas de père, ce n'est pas grave (...) L'énergie que ces jeunes doivent déployer pour faire face à l'absence du père, en développant une stratégie de résilience, leur fait défaut pour se construire. »

Plusieurs évoquent les connaissances et enseignements tirés de la psychanalyse, dont « *le complexe d'Œdipe* », et « *la forclusion du père* » étudiée par Lacan. Du côté du père, les

internautes soulignent qu' « *au moment où l'on demande aux pères d'en faire plus dans leur foyer, montrer que leur absence n'est pas un problème est totalement paradoxal.* » En fait, écrivent-ils, « *c'est la négation du père en tant que personne* ». En étant sommé de s'effacer, « *le "donneur" se réduit à l'état de réactif chimique* ». Or, « *est-ce respecter la personne qui sera issue de ce procédé ? N'avait-elle pas le droit, elle aussi, de s'inscrire en toute transparence dans la chaîne générationnelle de ses deux ascendances familiales ? La souffrance éprouvée par de nombreux enfants nés de cette façon nous apporte la réponse. Et qu'on ne nous dise pas qu'une fiche signalétique réglerait le problème !* »

Les participants estiment que « *les liens charnels ont une importance fondamentale qui ne peut être niée et la rupture de la continuité entre génitalité et parentalité est un préjudice qu'il n'est pas acceptable de faire subir à l'enfant de façon délibérée dès sa conception.* » En fait, « *priver délibérément quelqu'un de cette mémoire génétique et l'amputer de ce passé est criminel* » estime l'un d'eux.

Le rôle de la médecine est également sondé. Un internaute estime que « *toute femme pouvant avoir un enfant par les moyens naturels n'a pas besoin d'être assistée médicalement pour cela* », tandis que plusieurs insistent sur le fait que la médecine, c'est le « *soin* », le « *traitement* », la « *réparation* », et non « *la réalisation des désirs* ». Autrement, on ouvrirait la logique « *transhumaniste* » puisqu' « *il s'agit d'augmenter une femme d'une capacité qu'elle n'a pas (procréer seule ou avec une autre femme)* ».

En ce qui concerne la mise en œuvre, des internautes évoquent l'obstacle pratique de la « *pénurie de sperme* », laquelle amènerait à le rémunérer et donc à la « *marchandisation de l'humain* », au « *business de la procréation* », L'un des participants, source à l'appui³, détaille le fait que des pays où le sperme est officiellement gratuit achètent en fait dans les pays où il est rémunéré, à commencer par le Danemark : « *la société de consommation s'étend ainsi au vivant et à l'humain* ».

Autre conséquence pour l'avenir : la « *mise en danger de la fraternité* », du « *vivre-ensemble* », puisque « *la société renoncerait à protéger les droits du plus faibles, l'enfant* ». Une participante parle à ce sujet de « *civilisation barbare* ».

L'écologie est également évoquée : l'homme a abusé de la technique et constate les dégâts pour la planète. Peut-il faire de même pour la conception humaine ? Ne devrait-il pas plutôt appliquer à l'homme le principe constitutionnel de précaution, et ce d'autant plus qu'aucune étude incontestable n'existe encore et qu'il faudrait attendre au moins deux générations pour être certain de ses résultats. Suivant Cyrulnik, en effet, la 1^e génération peut être résiliente, mais la 2^e souffrir de traumatismes hérités.

³ Human Fertilisation and Embryology Authority (HFEA), Grande-Bretagne

Alors que « nous sommes dans une société de la précaution et de l'élimination des risques dans les moindres actions de notre vie quotidienne. La moindre nouvelle thérapeutique, par exemple médicamenteuse, doit être validée par un processus très long, exigeant, fondé sur la preuve. Pourtant, sur des sujets qui concernent une société entière, on nous propose une fuite en avant (...) en refusant d'admettre leurs incertitudes et leurs risques potentiels. Sur le psychisme, l'organisation sociale, les dérives eugéniques, on ne recourt à aucun processus de validation qui s'imposent à n'importe quelle technique nouvelle (...) On est dans la pure immédiateté, dans l'individualité, sans réfléchir aux effets contraires, individuels et collectifs » développe un internaute. Et d'autres d'ajouter : « a-t-on le droit d'infliger d'emblée et au principe de la vie d'un enfant cette blessure dont nous ne savons pas à quelle profondeur elle l'atteint ? », « Mais de quel droit osons-nous priver sciemment des enfants de père ? »

Du point de vue juridique, de nombreux participants évoquent la Convention internationale des droits de l'enfant, mais aussi le rapport Braibant de 1988 sur le droit et l'éthique et la Directive européenne sur la santé.

Ainsi, de manière générale, les arguments des opposants à l'évolution de la PMA portent sur le sens de cette pratique, sur ses conséquences individuelles et collectives et sur les risques pour l'avenir.

Ils l'assimilent à une « dérégulation de l'anthropologie » et insistent sur l'impératif d'un principe de précaution pour ce qui concerne la procréation et la filiation humaine.

2.1.2. Les arguments des partisans de l'évolution de la PMA :

Les contributions favorables à l'évolution de la PMA ne font pas non plus de différences entre la PMA pour les femmes seules et la PMA pour les couples de femmes.

Les participants insistent sur le « *désir d'enfant* », sur la « *demande sociétale* », celle-ci s'étant exprimée ces dernières années « *lors de manifestations* » et étant démontrée par le fait que « *des femmes se rendent à l'étranger pour faire une PMA* ». De fait, « *la méthode artisanale, sans aucun contrôle médical, expose à des risques à la fois sanitaires et juridiques.* » En outre, le fait d'être obligé d'aller à l'étranger « *discrimine ceux n'ayant pas les moyens* ».

Ces partisans de l'évolution de la PMA expriment le souhait d'une « *égalité* » entre les couples. « *Il faut arrêter de discriminer les personnes souhaitant avoir recours à des procédures de PMA sur des critères d'identité de genre, d'orientation sexuelle ou de statut*

conjugal. Il en va aussi de la « maîtrise de la fécondité » de la femme. A ce sujet, il est souligné aussi qu'il faut rétablir « l'égalité entre les hommes et les femmes » en termes de durée de la capacité procréative.

Pour eux, « le projet de devenir parent en tant qu'homo est un tel parcours du combattant médicalement, financièrement, nerveusement parlant qu'il est parfois beaucoup plus réfléchi qu'un enfant qui arrive dans un couple hétérosexuel. » L'amour suffirait à combler l'enfant, à le rendre heureux, pas besoin d'un père et d'une mère : « les enfants nés de ceux qui les aiment vont bien. En Belgique, ni foudre ni chaos dans les familles homo/monoparentales... » écrit l'un d'eux ; « Pour grandir, un enfant n'a pas besoin d'être entouré d'un homme et d'une femme : il n'a besoin que d'amour. Certains couples homosexuels et même certaines femmes seules sont capables de donner plus d'amour que les couples hétérosexuels ne peuvent même imaginer » écrit un autre. Ainsi, estiment-ils, « tant qu'il n'y a préjudice pour personne, la possibilité doit être ouverte. »

Cette observation est à mettre en parallèle d'une certaine insistance sur les familles dysfonctionnelles : « on connaît en tout cas le nombre de maltraitances et de difficultés psychiques d'enfants nés dans un couple dit "normal" ».

Outre le désir et l'amour, les « droits à » sont largement exprimés par les partisans de l'évolution de la PMA : « Je suis choquée qu'en 2018 il y ait encore autant de personnes "reac" et scientifiquement non éduquées! L'AMP devrait être accessible à toutes les femmes, hétérosexuelles, homosexuelles ou seules souhaitant devenir mères. L'incapacité à procréer naturellement pour les femmes stériles en couple est tout aussi difficile à gérer que pour un couple de femmes homosexuelles. Le droit à l'enfant est universel » écrit une internaute. A ce sujet, d'autres parlent d'un « droit d'avoir un enfant », « droit de fonder une famille », « droit à la parentalité », etc. Un participant évoque même les droits sexuels : « la demande de dissocier sexualité et procréation date depuis de longues années. L'accès à la PMA s'inscrit dans un continuum de droits sexuels fondamentaux. »

Un autre argument récurrent est celui du fait : « la société évolue », « il y a divers modèles familiaux », il faut donc en prendre acte. Ne pas le faire est de l'ordre de « l'obscurantisme », or « la tolérance implique que « l'Etat ne regarde pas dans le lit des citoyens, qu'il [applique] à tous les mêmes règles en matière familiale sinon, eh bien, il regarde dans le lit et c'est discriminatoire » écrit un internaute.

Ils estiment aussi que « la légalisation du mariage entre personnes de même sexe ouvre logiquement droit au fait de fonder une famille, le mariage étant religieusement et civilement parlant l'union de deux personnes souhaitant fonder une famille. Et par extension, ce droit doit également être acquis aux couples homosexuels non mariés. »

Quant à la finalité de la médecine, une participante indique que « par l'instauration des soins palliatifs, la médecine a accepté de ne pas avoir comme but uniquement de guérir, mais de

mettre le patient au centre de sa pratique et de le soulager pour lui rendre la vie plus confortable. »

En revanche, il n'est pas fait mention du père, si ce n'est pour préciser que « *le fait d'être géniteur n'a rien à voir avec le fait d'être père* » et que « *le lien biologique n'a rien à avoir avec la filiation* ».

De manière générale, les partisans de la PMA pour les femmes seules et les couples de femmes insistent beaucoup sur leur désir d'enfant, sur l'égalité et sur les « droits à ».

Ils considèrent que le fait d'avoir un père et une mère n'a pas d'importance : le ou les parents sont ceux qui aiment l'enfant.

Les difficultés et conséquences évoqués par les opposants à l'évolution de la PMA ne sont en revanche pas du tout abordées : la pénurie de sperme, l'éventuelle marchandisation des gamètes, la GPA, l'eugénisme, l'écologie par exemple.

Les partisans de l'évolution de la PMA ne s'expriment pas non plus sur l'éventuelle levée de l'anonymat du don de gamètes.

2.2. LES POLES ARGUMENTAIRES

Ci-dessous la liste des thèmes abordés par les Français dans leurs arguments postés sur le site en réponse aux propositions sur la GPA. Une large sélection de ces arguments se trouve dans les annexes, au chapitre 7.5.

2.2.1. Pour le statu quo sur la PMA

Accepter ou créer une situation
Accueillir mais pas légiférer
Adolescence
Adolescents sans père
Altérité sexuelle
Amputé
Amour
Angoisse
Assez de violences déjà
Assistance médicale pour des personnes en bonne santé ?
D'autres pays l'ont autorisé...
Besoin/droit de connaître ses origines
Besoin de père et de mère
Bio
La bioéthique française
Bons sentiments mais...
Business
Carence
CCNE
CCNE, 2005
CCNE (indépendance du)
Changement de paradigme qui nous concerne tous et filiation
Cohérence de la filiation
Civilisation
Civilisation barbare
Conséquences générales sur la pratique de la PMA
Contradictions
Cryos international
Décréter l'existence d'enfants sans père
Demande sociétale
Dérive
Désir d'enfant

Développement
Différence père-mère
Directive européenne sur la santé
Discrimination
Diversité
Double peine
Droit de l'enfant / droit à l'enfant
Droits fondamentaux de l'être humain
Droit
Le droit à la parentalité est un droit à l'enfant
Ecologie
Effacer le père
Effacer la sexualité
Effet « domino »
Egalité
L'enfant n'est pas un dû
Enfant né sous X
Les enfants sont déjà bien malmenés
Les enfants ont besoin de père
Engagements internationaux de la France
Etat de droit
Ethique
Les études
Eugénisme
Fiction
Filiation fictive
Filiation (vraisemblance de la)
La fin ne justifie pas les moyens
Finalité de la médecine
Finalité de la PMA
Fonction du père suivant la psychanalyse
La forclusion du père
Fuite en avant
Gattaca
Générosité du don de sperme ?
L'homme fournisseur de sperme
L'homme réduit aux gamètes
L'homme réduit au statut de fournisseur de sperme
Homophobie
Hypocrisie
Identification sexuelle de l'enfant

Importation de gamètes
Inégalité pour l'enfant
Inégalité homme-femme
Intérêt supérieur de l'enfant
Injustice pour l'enfant
Inter-générationnel
Jeunes victimes d'un monde sans repères
Liberté
Limites
Mamans
Une maman peut-elle sciemment priver son enfant de père ?
Manque, vide et peur
Marchandisation
Marché gigantesque de la procréation
Marché lucratif
Médecine
Même en cas d'absence...
Morphine
Naître de père inconnu
Nouvelle méthode de procréation ?
Nous aurons à répondre
L'offre et la demande
Un pacemaker parce que ça me plaît ?
Parents hétéro irresponsables
Parents maltraitants
Parents, repères
Parité
Pas facile, déjà, avec un père et une mère
Paternité
Pénurie de sperme
Un père n'est pas qu'un spermatozoïde
Pères néfastes
Père réduit à une pipette
Perte d'humanité
PMA puis GPA
Prendre en compte le père
Principe de précaution
Priver sciemment un enfant de père
Problèmes des enfants
Progrès
Procréer

La Protection de l'enfance maintient au maximum les liens avec le père et le mère

Questionnement

Qui sommes-nous pour...

Rapport Braibant

Réacs

Recherche du père

Régression

Religion

Représentation symbolique

Résilience, psychogénéalogie

Respect de l'humain

Rôle de la loi

Rôle de l'Etat

Sécurité affective

Sélection et rémunération du sperme

Sociétal

Société hors-sol

La société que nous voulons construire grâce à/avec la technique

Société de précaution et de prévention

Souffrances

Sperme, produit industriel

Stéréotypes

Stérilité

Surpopulation

Témoignages

Tout ce qui compte c'est l'amour ?

Tout ce qui est techniquement possible doit-il être mis en œuvre ?

Toute puissance et souffrance

Transhumanisme

Triangulation paternité-maternité-filiation

Unité de la personne

Victime

Le vivre-ensemble

2.2.2. Pour l'évolution de la PMA

Age limite pour procréer

L'amour / Plus difficile de les avoir donc plus aimés

Les autres pays l'ont déjà légalisée

Ça coûte cher d'aller à l'étranger
Demande sociétale
Le désir d'enfant
Différence entre père et géniteur
Dignité humaine
Discrimination
Diversité des modèles familiaux
Droit à l'enfant
Le droit d'avoir un enfant
Les droits de l'enfant :
Droit à fonder une famille
Droit à la parentalité
Droit à la santé reproductive
Droit sexuel
Enfants désirés
Egalité
Egalité entre les couples
Les enfants vont bien
Ethique
Les études
Famille moderne
Les familles monoparentales vont très bien
La famille père-mère-enfant dépassée
L'hérédité n'a pas d'importance
Homophobie
Hypocrisie
L'infertilité sociale
Ingérence dans la vie privée et familiale
Le mariage doit ouvrir le droit de fonder une famille
Liberté procréative
Maîtriser sa fécondité
Le mariage doit ouvrir le droit de fonder une famille
Parents maltraitants
Naturalisme biologique
Nature
Pas de raison de faire de différence
Pas besoin de père et de mère
Préjugé
Un projet parental réfléchi
Progrès
La société évolue

Risque sanitaire
Rôle de la loi
Pas de préjudice pour quiconque
Pas un choix
Les hommes sont concernés aussi
Obscurantisme
Sécurité sanitaire
Simplifier la vie des femmes qui veulent un enfant
La société évolue
Tolérance
Un papa et une maman ne sont pas nécessaires au bonheur
Une réalité qui existe déjà

Les sources argumentaires sur l'évolution de la PMA se trouvent dans le « Bilan de la consultation – Thème « Procréation et société » – États Généraux de la Bioéthique » à partir de la page 188.

Ce bilan est à télécharger sur le site internet www.lamanifpourtous.fr.

Le site officiel des états généraux de la bioéthique 2018 est accessible à l'adresse : <https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/>

3. CARTOGRAPHIE ARGUMENTAIRE SUR LA GPA

3.1. SYNTHÈSE DES ARGUMENTS POUR/CONTRE

3.1.1. Les arguments des opposants à la GPA :

Parmi les opposants à la GPA, l'un fait remarquer *« qu'il s'agit d'abord de s'interroger sur la possibilité, ou non, pour l'enfant d'avoir un père et une mère. Et non sur la possibilité, ou non, pour le parent d'avoir un enfant »*. Certes, écrivent plusieurs, *« le désir d'enfant est louable », « mais ce désir ne peut devenir un "droit à l'enfant", surtout face aux préjudices graves que crée la GPA. Il ne suffit pas en lui-même à justifier une légalisation de la GPA. »*

Pour ce qui concerne la question de l'égalité face à la parentalité, un participant souligne que *« nous sommes tous absolument égaux devant la procréation : elle nécessite un homme et une femme, pas un homme seul, pas une femme seule ni un couple de même sexe, mais un homme et une femme. L'être humain est sexué et ce n'est ni vous ni moi qui l'avons choisi, c'est un fait et nous sommes tous égaux devant de fait. »* Il en conclut que ce qui est demandé avec la PMA sans père et la GPA *« n'est pas l'égalité, mais des privilèges. Or ces privilèges privent volontairement un enfant de père et/ou de mère et modifie de façon fantaisiste sa filiation. »*

Les participants opposés à la GPA sont nombreux à souligner le fait que *« l'enfant né par GPA commence sa vie par une blessure d'abandon »* parce qu' *« il a tissé des liens avec sa mère et, qu'ensuite, on lui impose de la quitter »*. L'un d'eux souligne que *« l'abandon d'enfant est d'ailleurs interdit par loi »* puisqu'il lui porte *« préjudice »* : *« les études scientifiques modernes ont montré à quel point le développement de l'embryon est lié à sa mère et à son père lors de la grossesse : génétique, épigénétique, développement des sens de l'enfant... »*. Au risque d' *« angoisse d'abandon »*, s'ajoutent *« le vol d'identité »*, *« le vol de sa généalogie »*, *« le vol de ses racines »*.

Pour eux, il est clair que la mère de l'enfant *« est la meilleure personne qui soit pour apporter tous les soins nécessaires à un petit être en devenir »*.

S'appuyant sur son expérience professionnelle, l'un des contributeurs estime que *« de nombreux enfants sont en souffrance à cause du désir des adultes qui les considèrent comme des pions que l'on peut déplacer à sa guise. »*

Ils s'inquiètent aussi pour la mère : *« je pense au lien tissé entre la mère et l'enfant pendant la gestation. Il est partagé d'amour. Je m'interroge sur ce que vit celle qui porte l'enfant et ne le connaîtra pas. »*

Pour ses opposants, la GPA est incontestablement une forme d'esclavage puisque « *donner ou vendre un être humain suppose qu'il nous appartient* », ce qui est le propre de l'esclavage ; « *Lorsqu'on ne parle pas le novlangue de George Orwell, le trafic d'êtres humains s'appelle de l'esclavage et la GPA est du trafic d'êtres humains. Les enfants qui font l'objet d'un contrat sont donc traités comme des « marchandises humaines* ».

« *Décidément, écrit un internaute, l'esclavage n'a jamais été aboli que dans les textes, pas dans toutes les mentalités.* »

La GPA serait « *une nouvelle forme de colonisation économique* » puisqu' « *on exploite le corps de femmes issues bien souvent du Tiers-monde, qui n'ont pas beaucoup plus le choix que bien des prostituées* ». Un participant souligne aussi qu' « *on veut que la femme ne soit plus une femme-objet, mais on propose quand même d'en faire une usine à bébé* ». De fait, « *l'appétit financier* » est tel que certains sont prêts à réduire la femme à un « *simple incubateur mécanique* ». « *Et l'Homme étant ce qu'il est, la loi ne les fera jamais disparaître toutes les formes d'exploitation. Mais ça n'autorise pas à appeler « bien » un mal, même un moindre mal.* » Autrement, « *l'homme devient un relais de croissance même s'il doit y laisser son humanité* ».

Quant à ceux qui arguent du fait que « *mon corps m'appartient* », il leur est répondu que « *mon corps est constitutif de moi-même* », c'est pourquoi « *une atteinte physique au corps et une atteinte à la personne* », ce qui explique qu'on n'ait pas le droit, notamment, de vendre ses organes : « *légalement, le corps humain est hors patrimonialité* ».

Sur la GPA dite « éthique », l'un des contributeurs fait remarquer qu' « *au 19^e siècle, certains humanistes opposaient au projet d'abolition de l'esclavage une réglementation "respectueuse des droits de l'esclave"* ». Un deuxième indique qu'il a « *du mal à percevoir l'éthique d'un business basé sur la fabrication de bébés... même en respectant les normes ISO* », tandis qu'un troisième interroge : « *oser parler d'éthique quand on monnaie une vie ?...* » De fait, « *il y aura toujours un contrat, des coûts, des aléas, des changements d'avis, etc.* ».

Quant à la GPA qualifiée d'altruiste, cela veut dire « *rémunérer tous les intermédiaires, sauf la mère porteuse, qui prête son corps pendant 9 mois* ».

« *Dans la réalité, c'est toujours sordide* » ajoute un autre. « *Et il y aura toujours ce sentiment indicible de la mère qui sent son bébé dans son ventre. Ça c'est l'humanité.* »

Finalement, dit l'un d'eux, « *la seule mesure éthique est l'interdiction* ».

Quant au lien entre PMA et GPA, plusieurs internautes soulignent que « *les mêmes qui nous affirment que PMA "pour toutes" et GPA n'ont rien à voir, et que la première n'entraînera pas la dernière* », sont incohérents et dénués de tout crédit puisque tous, sans la moindre exception (il suffit de parcourir le forum pour le constater), militent à la fois pour la PMA

“pour toutes” et pour la GPA. » Et, ajoute un autre, « l’argumentaire est déjà prêt : cela existe à l’étranger, c’est toujours une décision mûrement réfléchie... ».

Sur le fait que l’enfant est d’autant plus aimé qu’il est le fruit « *d’une décision mûrement réfléchie* », des participants évoquent le conflit de loyauté : « *Depuis quand dire les choses suffit ? (...) C’est faire fi des conflits de loyauté – atroces – imposés aux enfants, à qui les adultes imposeront une seule réponse, totalement biaisée, de la part de l’enfant : « mais je vous aime, mes chers parents », passant par pertes et profits le questionnement vertigineux de l’enfant sur ses origines. Nier cela, c’est tirer un trait sur plus d’un siècle d’enseignement et de pratique de la psychanalyse et de la psychothérapie. Nous ne sommes pas loin d’une espèce de “révisionnisme au sujet de la psychologie” ».*

Pourtant, « *l’enfant n’est pas un droit que l’on revendique ou que l’on exige, mais le fruit de l’amour conjugal qui nous est confié pour le faire grandir et s’épanouir. Nous ne sommes pas propriétaires de nos enfants, mais à leur service pour en faire des hommes et des femmes responsables. Ils ont besoin d’un père et d’une mère et de connaître leurs racines pour pouvoir se structurer* ». Certes, « *il y a des enfants heureux qui n’ont pas eu la chance d’avoir auprès d’eux un papa et une maman qui s’aiment. Il n’empêche, le plus structurant pour eux reste de construire leur vie sur l’amour qui est à l’origine de leur existence* », ce qu’un internaute formule autrement : « *chaque être humain a besoin de connaître ses parents car c’est un sentiment très fort.* »

Et en effet, « *de quel droit priverait-on un enfant de sa mère* » ?

« *Non à la légalisation de la GPA qui est une régression de l’humanité et qui risque de nous amener dans “le pire des mondes”* » répond finalement un participant à la question du CCNE : « *Quel monde voulons-nous pour demain ?* »

3.1.2. Les arguments des partisans de la GPA :

Les partisans de cette pratique estiment que « *la GPA est un don d’amour qu’une femme fait envers un couple, qu’il soit hétéro, homo* », que « *les raisons qui motivent les gens à avoir recours à la GPA : donner de l’amour à un enfant* ».

Ils mettent en valeur la responsabilité des femmes qui décident d’être mères porteuses « *l’interdiction sous prétexte de marchandisation du corps des femmes est une insulte envers l’intelligence des femmes. Chacune peut décider, en son âme et conscience, ce qui est de la marchandisation ou non à ses yeux. Est-ce qu’on interdit aux hommes de se servir de leurs bras pour travailler ?* ». Certaines femmes revendiquent même le droit de devenir mères porteuses : « *Oui et oui ! si la GPA était légale en France, je serais mère porteuse. On me l’interdit, « pour mon bien », ou pour celui des femmes en général, j’ai surtout l’impression qu’on nous prend pour des idiots* ». Il est également précisé que « *dans le*

cadre d'une GPA éthique la femme décide d'elle-même de faire ce don » et puis après tout « si une transaction ne fait de mal à personne et satisfait les deux parties, on ne voit pas pourquoi il faudrait s'y opposer. »

Il est souligné que « la GPA permet l'existence de nouvelles familles. Le reste c'est de la morale de petits bourgeois étriqués », comme le rappelle cette participante : « pour moi ma seule possibilité d'agrandir ma famille serait d'avoir recours à une mère porteuse avec nos propres embryons ». D'autres réclament aux opposants de se « mettre à la place des couples qui n'ont que ce seule recours pour créer leur famille et sachez aussi que très souvent les parents intentionnels qui sont les vrais parents biologiques ».

La redéfinition de la parentalité est aussi abordée : « la différence entre géniteur/génitrice et père/mère ». Cela est d'autant plus clair que « dans la GPA, il n'y a pas de mère de naissance qui abandonne ses droits. Il y a une femme qui a porté un enfant mais qui n'est ni sa mère biologique (ce n'est pas son ovule) ni sa mère légale. C'est la mère d'intention (celle qui est au départ du projet parental et qui élèvera l'enfant) qui est considéré dès le départ comme la mère légale et qui sera mentionné sur l'acte de naissance ». Et de toute façon, la mère porteuse ne peut être considéré comme une mère puisque « AUCUNE étude n'a démontré l'existence des prétendus lien in utero ! il ne faut pas mélanger interactions et liens ! ».

D'ailleurs « les familles n'ont aucune obligation d'être similaires (...) Les désirs des couples hétéros ne sont pas plus légitimes que ceux des autres. Et si vous vous intéressiez réellement à l'anthropologie vous sauriez que notre modèle familial actuel n'a rien d'universel ». Cette évolution des modèles familiaux sera portée par les enfants puisque « le plus grand défi que rencontreront de la part d'une minorité qui estime que ce qu'on appelle désormais 'les nouvelles familles' ne doivent pas avoir droit de cité dans notre société ». L'essentiel n'est pas le genre des parents mais de « fournir à l'enfant une cellule familiale solide et aimante ».

Les partisans considèrent que « dire que la GPA est un esclavage est du ressort du pénal : dénonciation imaginaire de crime contre l'humanité », « NON la GPA n'est pas de l'esclavage », « c'est dénaturer et nier la souffrance de millions d'esclaves qui ont subi cette forme dégradante ». L'association PMA/GPA est également remise en question puisque « la GPA n'est en rien équivalente à la PMA puisque ça implique qu'une personne 'prête son corps' pendant 9 mois avec tous les risques que peuvent comporter une grossesse ». « C'est pourquoi PMA et GPA sont deux débat profondément distincts ».

Le débat en lui-même pose problème puisque « le fait de refuser à des couples d'avoir accès à des techniques médicales sous prétexte que ces couples seraient de même sexe est discriminatoire ». En effet « tout le monde a le droit d'avoir un enfant » puisqu' « avoir des enfants est un droit légitime pour tout humain ».

Les partisans indiquent qu'il « *serait utile de donner des arguments qui repose sur des faits et non des fantasmes. (...) L'argument que les Anglais irait en majorité à l'étranger est totalement démenti par les faits comme on peut le lire dans le rapport 'surrogacy in the UK : Myth busting and reform'* ». De plus, « *personne ne commet de délit en faisant une GPA à l'étranger* ».

Ils veulent « *une GPA altruiste, contrôlée et non commerciale* ». « *C'est pour ça qu'il faut légaliser la GPA et surtout la contrôler, une GPA à la française qui se baserait sur un système éthique et non lucratif pour des couples ayant une réelle volonté d'être parents.* »

L'interdiction est hors sujet puisque, comme pour le don d'organe, un encadrement permettrait « *d'éviter le trafic* » et « *d'éviter l'esclavagisme* ».

L'encadrement serait ainsi la meilleure solution : « *quand la GPA se fait sous un contrôle légal qui vérifie au mieux l'intégrité de tous, cela donne une très belle histoire. Il suffit pour cela d'écouter les témoignages d'enfants issus de GPA réussies, qui sont devenus adultes à présent* ».

3.2. LES POLES ARGUMENTAIRES SUR LA GPA

Vous trouverez ci-dessous la liste des thèmes abordés par les Français dans leurs arguments postés sur le site en réponse aux propositions sur la GPA. Une large sélection de ces arguments se trouve dans les annexes, au chapitre 7.6.

3.2.1. « Contre » la GPA

Abandon
Absence de pathologie
Achat d'enfants
Apatride (faux)
Arrachement
Besoin de son père et de sa mère
Boomerang
CCNE opposé à la GPA
Cheval de Troie
Colonisation économique
Conflit de loyauté
Conséquence si non-conformité de l'enfant
Constitutionnaliser la prohibition de la GPA
Convention internationale des droits de l'enfant (opposition à la)

Convention internationale prohibant la GPA au nom de la dignité de l'être humain (adopter une)
Désirs des adultes
Développement psychologique et psychique altéré
Dignité de l'enfant, de la femme (atteinte à la)
Discrimination entre les couples (Pas de)
Droit à l'enfant (pas de)
Droit d'avoir une mère
Droits de l'enfant
Effet domino
Egalité devant la procréation
Enjeux financiers
Environnement
Epigénétique
Esclavage
Etat doit protéger les enfants (L')
Ethique ne change pas (L')
Etudes biaisées
Exploitation de l'utérus de la femme
Fécondité
Femme objet
Filiation illisible
Financement impossible
Fraude à la loi
La GPA altruiste n'existe
La GPA éthique n'existe pas
Illégalité
Inégalité entre les enfants
Limites (poser des)
Maman
Marchandisation du corps de la femme
Maternité éclatée
Monde que nous voulons (Le)
Outils de production
Principe de non-disponibilité du corps
Privation de la mère
Procréer n'est pas un droit
Revendication d'une minorité
Risques biologiques et psychologiques
Risques d'aliénation à la technique
Rupture volontaire de filiation

Sondages
Stéréotype féminin
Trafic d'enfants
Ultralibéralisme
Violence faite à l'enfant

3.2.2. « Pour » la GPA

Absence de consensus international (contre la GPA)
Adapter à la réalité (S')
Amour (acte / don)
Aucun attachement biologique
Aucune autre solution
Contrôler
Discrimination
Droit d'avoir un enfant
Effacement des parents (Pas)
Egalité des couples
Encadrer
Etudes positives
Fantasmes
Géniteur/Génitrice
GPA altruiste
GPA contractualisée
GPA éthique
La GPA n'est pas la PMA
La GPA n'est pas un esclavage
Homophobie
Insulte
Intérêt de l'enfant
Légalisation
Liberté d'agir
Mentalités archaïques
Mon corps m'appartient
Morale
Ouverture d'esprit
Pas de droit à avoir un père et une mère
Reconnaissance juridique des enfants
Risques à gérer
Seule possibilité
Transfert de parentalité

Les sources argumentaires sur l'évolution de la GPA se trouvent dans le « Bilan de la consultation – Thème « Procréation et société » – États Généraux de la Bioéthique » à partir de la page 279.

Ce bilan est à télécharger sur le site internet www.lamanifpourtous.fr.

Le site officiel des états généraux de la bioéthique 2018 est accessible à l'adresse : <https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/>

4. CARTOGRAPHIE ARGUMENTAIRE SUR L'AUTOCONSERVATION OVOCYTAIRE

Les arguments repris ci-dessous, postés par des participants sur le site de consultation <https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/>, sont représentatifs des divers axes développés par les participants pour ou contre l'autoconservation ovocytaire.

Ces arguments sont cités tels qu'ils ont été postés par des participants à la consultation en ligne organisée par le CCNE.

4.1. POLES ARGUMENTAIRES « CONTRE »

4.1.1. Asservissement de la femme à l'entreprise

MRallier /29 avril 2018 22:34 : « L'autoconservation des ovocytes "de précaution" est un moyen "moderne" d'asservissement de la femme. Sous couvert de prise en compte de sa "liberté de vie" lorsqu'elle est jeune où elle va entendre qu'il faut "profiter de sa jeunesse" (c.a.d consommer) et faire une belle carrière, elle sacrifiera les années où justement, par sa jeunesse, il lui est plus facile d'élever des enfants. Le bon sens est de souhaiter aux femmes de finir leur carrière avec de grands enfants et donc, plus de souplesse dans l'articulation vie familiale/vie professionnelle, que le contraire. Ainsi, il serait plus judicieux d'encourager les femmes (et donc aussi les hommes) à devenir parents dès qu'ils le souhaitent et que cela ne passe plus après : - les études, - le début de carrière où vous pouvez être "encore" corvéable à souhait avec des horaires peu acceptables, - les moyens financiers, - ... C'est un choix de société. »

V_d_r / 24 avril 2018 22:31 : « Il faut cesser de vouloir tout programmer, maîtriser, contrôler, planifier... L'autoconservation ovocytaire pour différer une grossesse ne fera que favoriser les dérives telles que des sociétés commerciales incitant ou obligeant une femme jeune à repousser sa grossesse pour rester productive. »

Damien/ 21 avril 2018 23:34 : « Et demain, votre employeur vous le demandera, pour vous permettre un bon lancement de carrière. (FaceBook l'a fait) »

TD/ 16 avril 2018 23:25 : « Non. On risquerait d'aller vers une société où les plus forts, quels qu'ils soient (grosses sociétés, Etats, ou autre), dicteraient aux plus faibles ce qu'ils doivent faire en terme de vie sexuelle, de parentalité, de parcours social. Ingérence totale dans l'intimité des personnes ! »

Isabé / 11 avril 2018 11:02 : « Autoriser largement cette conservation serait la porte ouverte à tous les chantages, toutes les exploitations de femmes (certaines entreprises proposent au USA à des femmes pour déjà mener leur carrière avant de faire des enfants (en fait supprimer le "fléau" des absences pour maternité, congés enfants malades .) Verra-t-on des offres d'emploi sous condition"conservation ovocytaire requise "...Quelle main-mise, quelle nouvelle exploitation et déni de la singularité féminine, quel placement "à terme" douteux .pour nous les femmes... »

4.1.2. Aider plutôt les femmes à concilier vie professionnelle et maternité

JeanR / 28 avril 2018 15:10 : « Et pourquoi pas l'imposer à ses salariées pour éviter les absences et profiter au mieux de la période d'efficacité maximum!? Une société humaine est une société qui permettrait aux femmes de donner la vie à l'âge où la nature le prévoit en garantissant l'égalité de leur carrière et éventuellement en leur offrant un revenu de substitution, en résumé en leur enlevant les contraintes qui les conduisent aujourd'hui à reculer l'âge de leur maternité pour leur donner un choix réellement libre... sans acte contre nature. Ecolo jusqu'au bout. »

Coumau /29 avril 2018 23:59 : « Si il y avait un réel respect pour la femme en entreprise, elle ne serait pas licenciée dès qu'elle tombe enceinte. Plutôt que de la contraindre à imiter les hommes pour "réussir" en entreprise (en reportant à plus tard son envie d'enfanter), aménageons des structures faites pour la femme enceinte pour lui permettre de se créer une carrière "in her way". »

F. Rablé/ 24 avril 2018 22:54 : « Il vaudrait mieux agir sur la société pour qu'elle accepte que les femmes qui travaillent puissent être enceintes sans conséquence néfaste pour leurs carrières et qu'elle reconnaisse qu'une carrière n'est qu'une partie, pas forcément l'essentiel, d'une vie. »

Prilou/ 7 avril 2018 19:04 : « Quelle violence faite au corps des femmes ! Je n'ose même pas imaginer les pressions des employeurs si une telle possibilité existe. Il vaudrait mieux soutenir les femmes qui souhaitent avoir des enfants jeunes en garantissant que la maternité ne nuise ni à leurs études ni à leur travail. »

Louis_Aimé / 25 mars 2018 23:02 : « Les grandes améliorations de l'hygiène de vie permettent d'envisager des grossesses en toute sécurité jusqu'au moins 45 ans pour les

femmes, évidemment hors trouble de la procréation ou menace sur celle-ci. Je pense qu'il est hautement préférable que le monde professionnel s'organise pour faciliter voire favoriser les maternités des femmes actives. C'est cela qui serait un signe de civilisation. »

Osiris / 25 mars 2018 17:36 : « Je suis d'accord pour l'autoconservation en cas de maladie grave. Pour différer seulement, je dis "non". C'est la société qui doit permettre le choix de procréer à un couple quand il le désire non en fonction d'une carrière. Il y a de nombreux aménagements à réaliser : tiers temps ou mi-temps pour les femmes ou les hommes s'ils désirent s'occuper des enfants, créations de crèches aux horaires élargis, travail par internet, etc. »

Ron / 20 mars 2018 18:29 : « La principale cause qui incite les femmes à différer leur grossesse est la carrière professionnelle. En France, carrière et maternité se font concurrence car les deux s'inscrivent dans la même période de temps, entre 25 et 35 ans. Le problème de fond n'est donc pas réellement l'autoconservation ovocytaire: il s'agit surtout d'améliorer l'environnement de travail pour offrir aux femmes la possibilité de mener de front carrière et maternité, ce qui se fait déjà dans certains pays du nord de l'Europe. »

Moulades / 8 mars 2018 11:29 : « Pourquoi vouloir faire de la femme "un homme comme les autres" ? La pression sur la vie professionnelle, le fait que l'entreprise est parfois dure pour les femmes enceintes ou voulant un enfant, le célibat ou la difficulté à construire une famille font que les femmes attendent d'avoir plus de 30 ans pour avoir un enfant. Plutôt que de congeler les ovocytes, ne faut-il pas plutôt que la société favorise la conception des enfants lorsque la femme est féconde ? »

4.1.3. Ecologie

phi88 / 30 avril 2018 15:46 : « Il y a un temps naturel pour la maternité qui correspond à la période de la vie où la femme, comme l'homme d'ailleurs, sont les plus à même d'élever un enfant. »

Winston / 4 avril 2018 22:56 : « Encore une fois on s'achemine vers un dépassement des capacités naturelles de l'Homme. La médecine a-t-elle vocation à transformer l'Homme en quelque chose d'autre ? Pour moi non #transhumanisme »

ADS / 27 février 2018 20:45 : « Respectons l'ordre naturel du corps de la femme qui est faite pour procréer de sa puberté à sa ménopause... Il faudrait plutôt travailler sur les freins qu'ont les femmes à avoir des enfants "dans les temps" (pression professionnelle, sociales...). Notre société gagnerait à donner une pleine place à la maternité qui doit être vue comme une richesse et non comme un handicap. »

4.1.4. L'enfant

PBI / 30 avril 2018 01:32

Le devenir de l'enfant : quand des personnes auront eu le désir d'enfant soit par PMA soit par GPA et que cet enfant désiré ne correspond pas à ce qu'ils avaient imaginé (malformations, maladies, pbs psychiques, sale caractère ou enfant trop mou...), iront ils jusqu'à le garder et le choyer dans leur foyer alors qu'il ne sera pas la "chair de leur chair" ? n'aura-t-il pas insatisfaction avec la remise en cause de la genèse de l'enfant ("d'abord il n'est pas de moi") ? même inconsciente ? Tout cela me fait froid dans le dos... Je n'ai pas compris q'il faut voter pour ou contre mais j'imagine que ce commentaire sera mis dans la bonne case : je suis POUR que l'on fasse très attention à l'ENFANT d'abord et donc que l'on autorise pas des méthodes non naturelles de le concevoir (congélation d'ovocytes, découpage de gamètes, ...)

4.1.5. Finalité de la médecine

HSim/ 25 avril 2018 12:29 : « Non, ce serait prendre le risque de soumettre ce qui a de plus intime pour un couple aux logiques du marché du travail! L'acte médical est un acte de guérison et non pas un acte pour satisfaire le désir de maîtriser la date de naissance de ses enfants. »

4.1.6. Respect de la femme : à la société de s'adapter

Guiraud / 4 avril 2018 22:21 : « Cette volonté de différer une grossesse apparaît plus comme une réaction à une société carriériste qui ne laisse pas leur place aux mères jeunes. Travaillons plutôt à modifier ces défauts de notre société et à respecter les femmes aussi en tant que mères. »

Jean Bar / 26 février 2018 13:10 : « Il serait plus simple, plus logique et plus économique d'aider les femmes à concevoir lorsqu'elles sont le plus fertile plutôt que de mettre en œuvre des techniques lourdes et coûteuses pour leur permettre éventuellement de devenir mère à la fin voire au-delà de leur vie féconde. Pour cela, il faudrait repenser en profondeur l'organisation de notre société, de l'économie, etc. »

Amelie/ 26 avril 2018 12:11 : « Les femmes ne devraient pas être encouragées à différer leur grossesse. C'est à la société de s'adapter aux contraintes liées à notre biologie et non l'inverse. »

4.1.7. Risques

pas_glop / 26 février 2018 18:34 : « Il y a un temps pour tout dans la vie. Notamment pour la donner. Quid des conséquences chez la femme des stimulations ovariennes et prélèvements à répétition ? Et que fera-t-on des ovocytes conservés et inutilisables pour une femme trop âgée, ménopausée ou qui a finalement décidé de ne plus avoir d'enfant ? On va les vendre à une autre ? Quid de leur état sanitaire, de celui des ovocytes, des conditions de leur transfert, de l'état de santé de la "receveuse", de la compatibilité des tissus ? Encore une source de trafics et d'inégalité par l'argent ! Par précaution, la conservation (auto ou pas), comme les prélèvements appelés dons qui la précèdent, doit rester interdite. »

Willothello / 28 avril 2018 22:24 : « La cryogenisation des ovocytes n'est pas une bonne chose, pour plusieurs raisons. 1) cela oblige la femme à prendre des hormones massivement pour produire et congeler ces ovocytes ce qui est mauvais pour la santé, très fatigant, avec un certain nombre de conséquences physiques. Selon certains médecins, cela favoriserait le risque de cancer. 2) Plus on avance en âge, plus il est fatigant et difficile d'élever un enfant. Ce n'est pas pour rien que la nature a mis un âge de fécondation en place. 3) Je ne pense pas que la congélation soit sans conséquence sur le corps. Je pense juste que la médecine n'a pas encore connaissance de ces conséquences 4) Soumettre les femmes et leur corps dans ce qu'il a de plus vital, de plus intime, de plus beau au capitalisme économique est scandaleux. Ce n'est pas une chance pour les femmes que d'être utilisées et pressurées jusqu'à la dernière goutte par des entreprises, pour des raisons de gros sous ! »

Marie B. / 19 avril 2018 22:01 : « Sur le plan médical cela n'a pas de sens de favoriser des grossesses tardives donc risquées. Comment résister aux pressions qui s'exerceront sur les femmes qui mènent une carrière professionnelle par exemple si cette possibilité existe pour différer à plus tard (trop tard?) des grossesses. Lorsque l'on mène une vie professionnelle ce n'est jamais le bon moment pour une grossesse et c'est toujours un saut dans l'inconnu. Dans ce domaine là on ne peut pas tout planifier, cela n'a pas de sens et ne correspond pas à la réalité de notre nature biologique. »

4.2. POLES ARGUMENTAIRES POUR L'AUTOCONSERVATION OVOCYTAIRE

4.2.1. Egalité entre les hommes et les femmes

Marguerite Yourcenar / 29 avril 2018 18:28 : « Cette procédure permettrait de remédier à l'inégalité créée par la loi qui autorise l'accès aux techniques de PMA aux hommes jusqu'à 60 ans environ et aux femmes jusqu'à 43 ans. // Aujourd'hui, une femme est rarement ménopausée avant 50 ans // »

karine c./ 29 avril 2018 01:07 : « Oui, car pour faire un enfant, il faut être deux... et si monsieur a le temps, madame est pressée... la médecine peut maintenant corriger ce déséquilibre, tant mieux! si j'avais pu le faire, je n'aurais pas eu recours au don d'ovocyte, surprise par une infertilité précoce! »

Clarisse/ 25 avril 2018 09:15 : « Les hommes ont le droit de congeler leurs spermatozoïdes alors qu'ils en produisent de nouveaux tous les 3 mois. Les femmes qui ont leur stock d'ovocytes à la naissance n'en ont pas le droit. Quelle injustice ! De plus cela permettrait d'avoir des grossesses plus facilement lorsque la femme décide d'avoir un enfant (qu'elle ait finalement rencontré un homme bien qui veut aussi un enfant, ou qu'elle se lance dans cette aventure seule faute d'avoir rencontré cet homme) car les ovocytes seraient "plus jeunes". »

Carinecp/ 8 avril 2018 23:27 : « Oui il faut autoriser l'auto-conservation ovocytaire, ne serait-ce que par égalité avec les hommes qui eux ont le droit de préserver leurs spermatozoïdes et sans aucune raison médicale ! De plus, pouvoir conserver ses ovocytes quand ils sont encore de très bonne qualité permettra d'accroître les chances de réussite quand ils seront utilisés, plutôt que de subir des traitements lorsque la fertilité a déjà décliné, voir de devoir avoir recours à un don parce que les ovocytes sont alors de trop mauvaises qualité. »

FabienHub69/ 7 mars 2018 17:43 : « Il y a quelque chose que je ne comprends pas : il est aujourd'hui possible pour un homme de congeler son sperme pour pratiquer une PMA une fois stérile (certes, avec une limite d'âge comme on l'a vu), mais une femme ne peut conserver des ovocytes dans une même logique. Quelle inégalité, quelle injustice ! »

Solène/ 14 février 2018 21:45 : « Les hommes aujourd'hui en France ont le droit à l'autoconservation de leur sperme, y compris hors d'un cadre médical, juste par simple envie. Il faut juste payer un tarif annuel de conservation. Pourquoi les femmes n'y ont elles pas accès ? »

Natacha/ 4 mars 2018 20:51 : « Avec l'allongement des études, il devient difficile de créer une vie de famille tôt. De plus, une fois embauchée dans une entreprise, avec la pression sexiste, on préfère remettre son projet d'enfants à plus tard, pour ne pas perdre son poste, sa carrière. Une femme qui veut alors une vie de famille et une vie professionnelle se retrouve contrainte à faire un choix entre les deux alors qu'il y a une solution pour ne pas qu'elle ait besoin de le faire. De toute façon, les femmes désirant faire cette procédure la font déjà dans d'autres pays européens, autant l'autoriser en France pour les accompagner plus facilement. Être contre cette procédure relève principalement du sexisme puisque les hommes peuvent conserver leur sperme s'ils le désirent. »

4.2.2. Maîtriser son choix

Marguerite Yourcenar/ 27 avril 2018 00:26 : « Donner aux femmes la possibilité de maîtriser leur fertilité en leur proposant un bilan de fertilité gratuit serait une première étape nécessaire. Le respect des droits sexuels doit permettre aux femmes de décider librement si, quand, comment et avec qui avoir un enfant / Cette mesure devrait être proposée à toute femme dès l'âge de 30 ans, ainsi qu'un bilan de fertilité avec la possibilité de mesurer son taux de FSH, comme il existe des campagnes de dépistage du cancer du sein. »

Maeliss/ 26 avril 2018 08:26 : « L'autonomie des femmes à décider pour elles mêmes après une information sur les véritables chances de grossesse avec cette technique. Autorisons cette technique et laissons les femmes décider si elles veulent y avoir recours ou non. Mais pas de prise en charge par la sécurité sociale. »

Rebecca/ 22 avril 2018 13:52 : « Respect du droit des femmes à disposer de leur corps, éviter de galérer en Pma plus tard et de recourir au don d'ovocytes, donner le choix (aucune obligation à y recourir pour les personnes qui sont contre cette pratique et donc respect total de leurs libertés fondamentales) : techniquement et légalement, il n'y a aucune raison de ne pas rendre la chose possible. Du point de vue éthique, je ne vois aucune raison de s'y opposer non plus. »

Flora/ 15 février 2018 10:11 : « Les PMA passé 35 ans (donc jusque 43 ans, dans les limites actuelles) ont infiniment plus de chances de réussir si les ovocytes ont été conservées lorsque la femme était plus jeunes. Compte tenu de l'évolution de l'espérance de vie en bonne santé, c'est donc une avancée importante qui peut permettre de résoudre des situations difficiles. Le choix de quand avoir un enfant appartient aux femmes seules, et il n'y a pas de raison de délégitimer leurs choix ou de leur imposer des interruptions précoces de carrière si elles souhaitent être mères, ce à quoi conduit la situation actuelle. Bien sûr, il ne faut pas laisser les employeurs utiliser cette possibilité pour imposer un différemment non plus (l'ingérence des employeurs dans les choix privés est aussi sordide que celle de l'Etat), mais la jurisprudence de lutte contre les discriminations en France permet déjà de sanctionner un employeur pour ce genre d'ingérence. »

RONGIERES Catherine/ 24 avril 2018 10:19 : « Enfin, une certaine équité entre les hommes et les femmes serait acquise quand on sait que tout risque potentiel autant que certains, de diminution de la fertilité masculine amène les praticiens à demander des autoconservations de sperme préventives. Combien de paillettes de sperme constituées juste par prudence restent inutilisées ? Le nombre est impressionnant. Dans le cadre d'un plan de prévention de préservation de la fertilité féminine où la réserve ovarienne pourrait, en fonction d'un acte volontaire et libre de chacune, être évaluée. Un conseil éclairé pourrait leur être donné par un professionnel. »

EverLastingHeart/ 6 avril 2018 01:59 : « Je suis pour que les femmes aient le choix. Choix, ce mot qui fait si peur aux conservateurs mais jamais personne n'a obligé quiconque qui était contre l'avortement d'avorter, jamais personne n'a obligé quiconque qui ne le souhaitait pas à prendre un contraceptif, d'avoir des relations homosexuelles etc...Les conservateurs, en revanche, veulent nous empêcher de nous protéger, de nous aimer, d'aimer les autres...Laisser le choix, c'est assurer une certaine autonomie et une liberté d'être la personne que l'on souhaite réellement être. Et donc d'être tout simplement bien dans sa peau et dans sa tête. Tout simplement heureux. Je suis donc pour que les femmes aient le choix de l'autoconservation des ovocytes, parce que la période de fertilité maximale ne coïncident pas/plus forcément à un moment où: - on désire un enfant alors qu'on commence tout juste à se construire en tant que jeune adulte, qu'on vient d'acquérir sa propre autonomie; - on a le temps de s'occuper d'un enfant (que ce soit les études, le travail, les voyages, les découvertes, les expériences...); - on a l'argent pour permettre de s'occuper correctement d'un enfant; - on a la BONNE personne sous la main et qui ELLE AUSSI a ce même désir d'enfant. Il y a tellement de choses pour lesquelles les femmes aujourd'hui peuvent remettre une grossesse à plus tard et, bien souvent, ce sont des choix mûrement réfléchis, pour optimiser l'arrivée d'un enfant réellement désiré. Pour le bien de la mère, de son compagnon/sa compagne et de l'enfant. Tout ce que nous voulons, c'est qu'on nous permette de donner la vie quand nous nous sentons vraiment prêtes à aimer. Tout simplement. »

GPB / 26 avril 2018 09:38 : « Les arguments contre avancés sont à côté de l'affirmation. Conserver ses ovocytes n'est pas "fabriquer" des enfants. Bien au contraire, c'est préserver les femmes d'un recours éventuel au don d'ovocytes d'une autre femme si au moment de son désir de concevoir, sa réserve ovarienne ne le lui permettrait plus. Elle conserverait ainsi sa capacité à utiliser ses ovocytes et porter son enfant (car sa capacité gestationnelle est conservée longtemps). Enfin pour certaines femmes dont l'obédience interdit le don de gamètes, cette possibilité certes encadrée leur permettra aussi de concevoir »

4.2.3. Régler la pénurie d'ovocytes

Constance/ 12 février 2018 20:23 : « Lorsque la donneuse estime ne plus avoir besoin des gamètes qu'elle a fait stocker, il doit être possible avec son accord de les donner anonymement à d'autres personnes en attente d'un don de gamète, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'ovocytes disponibles. »

didi01160 / 7 mars 2018 18:17 : « Faux ! Il existe un 3ème cas, le mien. J'ai 4 ovocytes au frais pour encore 9ans et tous les ans je reçois un document qui me demande si j'y renonce ou si je les conserve encore et je suis fertile, ne suis pas malade, je n'ai pas de traitement. J'ai simplement fait un don d'ovocytes alors que je n'ai pas encore d'enfant et une partie de ceux qui ont été ponctionnés ont été préservés pour moi selon un calcul effectué par le professeur du Cecos. C'est la règle maintenant, élargir le don aux femmes jeunes et sans enfants et conserver une partie de leurs ovocytes en contre partie était la seule manière d'élargir le don en France car avouons-le, le Français de base est intéressé, il n'est pas altruiste ! Je ne sais pas exactement combien d'ovocytes ont été ponctionnés ou combien sont parti aux dons mais je peux le deviner à 1 près car le calcul et les limites de l'autoconservation ne sont pas secrète donc je pense que j'ai pu donner de l'espoir à 2 couples de ma région et quand moi-même je deviendrai mère ce 3ème lot d'ovocytes qui "m'appartient encore" partira au don aussi. Et je n'ai honte de rien de tout ça ! »

Marguerite Yourcenar/ 29 avril 2018 18:27 : « C'est probablement un moyen efficace de remédier à la pénurie de dons d'ovocytes. »

Le document complet du « Bilan de la consultation – Thème « Procréation et société » – États Généraux de la Bioéthique » est à télécharger sur le site internet www.lamanifpourtous.fr.

Le site officiel des états généraux de la bioéthique 2018 est accessible à l'adresse : <https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/>

5. LES DEBATS-CITOYENS

Une cinquantaine de débats-citoyens ont porté sur la procréation.

Il est intéressant de rappeler que le Ministère des solidarités et de la santé avait annoncé que « chaque région [choisirait] un ou deux thèmes, dans le respect d'un équilibre »⁴. Et le CCNE avait en effet indiqué que chaque région traiterait 2 à 3 thèmes, et que chaque thème serait traité par 3 régions environ.

Finalement, les espaces éthiques régionaux ont tous organisé des débats sur le thème « procréation et société », sans doute en lien avec une forte demande en ce sens et peut-être l'intérêt des responsables eux-mêmes sur ces enjeux.

En dépit de quelques difficultés pour identifier les dates, lieux et modalités d'inscription, ces débats ont fait salle comble partout.

L'affluence est telle qu'il fallait s'inscrire par mail pour assister au débat et plusieurs dizaines de personnes ont essuyé un refus, faute de place. Le

FranceTVinfo, article du 2 mars 2018 sur la réunion du 21 février à Nantes.

L'écoute a été attentive et les prises de parole – quand c'était possible – nombreuses.

Les témoignages, ceux des participants comme ceux des médias (Médiapart, Le Monde, Le Figaro, La Croix, etc), ont tous attesté d'une forte proportion de personnes exprimant leurs fortes réserves et leur opposition sur les projets qui concernent la procréation, c'est-à-dire surtout la PMA sans père et la GPA.

De nombreux arguments ont été développés : anthropologiques, philosophiques, juridiques, écologiques, etc.

Les participants ont souvent précisés qu'ils s'exprimaient comme médecins, juristes, professionnels de l'enfance, enseignants, père ou mère de famille, etc. La présence de nombreux étudiants a également été remarquée.

⁴ Note d'information n° DGOS/SR3/DGS/DDUAJE/2017/329, parue au Journal officiel du 3 décembre 2017

Parmi ceux qui se sont exprimés, des personnes ont raconté parfois leur parcours personnel, qui les conduisait à exprimer fermement leur opposition à l'idée de priver volontairement des enfants de père et/ou à la pratique des mères porteuses : orphelins de père, personnes nées d'une IAD, personnes adoptées, personnes ayant adopté, personnes n'ayant jamais connu leur père pour diverses raisons ou personnes non reconnues par leur père, etc. Des témoignages puissants.

Quelques personnes se sont exprimées aussi en faveur de la liberté pour chacun de faire ce qu'il veut, y compris pour avoir un enfant. Certains témoignent de leur parcours pour avoir un enfant en allant en Belgique, en Espagne ou ailleurs. En revanche, aucun témoignage sur la GPA n'a été entendu. Les personnes s'exprimant en faveur de la PMA sans père et de la GPA sont restées cependant minoritaires, voire complètement absentes de certaines réunions.

D'une manière générale, les débats se sont passés de manière apaisée et calme⁵, même si la tension a pu être parfois palpable. Des applaudissements ont d'ailleurs aussi ponctué certaines réunions.

En Ile-de-France, deux soirées dites de « contre-expertise », au cours desquels de simples citoyens pouvaient intervenir à la tribune pendant une dizaine de minutes, ont été très appréciées de tous.

Le récapitulatif complet des débats-citoyens (participation, débats, positions) est disponible dans le « Bilan de la consultation – Thème « Procréation et société » – États Généraux de la Bioéthique » à partir de la page 54.

Ce bilan est à télécharger sur le site internet www.lamanifpourtous.fr.

Les synthèses globales des débats-citoyens par région faites par les espaces éthiques régionaux sont disponibles sur le site officiel de la consultation des États Généraux de la Bioéthique : <https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/>.

⁵ A l'exception de 3 réunions publiques perturbées par des militants LGBT (banderole à Science Po Paris le 26 mars, entrée en force à Angers, sifflets visant une intervenant à Lyon le 20 avril).

6. LES AUDITIONS

D'après les documents disponibles sur le site officiel des états généraux de la bioéthique, 71 auditions ont porté sur le thème « procréation et société » sur un total de 152.

Les sujets de cette thématique sont nombreux : gamètes (anonymat, gratuité, double-don), auto-conservation ovocytaire, PMA (pour les femme seules et les couples de femmes, post-mortem, après la ménopause), gestation pour autrui. Les intervenants ont abordé selon les cas un à plusieurs sujets.

Ont été auditionnés :

- 50 associations de taille très variable
- 10 sociétés savantes
- Les auteurs de 2 rapports
- 6 courants de pensée religieux ou philosophique
- 2 institutions (Académie de médecine et Haut conseil à l'égalité)
- 1 mutuelle (MGEN)

En ce qui concerne la PMA et la GPA :

- 21 ont exprimé leur opposition à l'évolution de la PMA et à la GPA
- 4 ont exprimé leur opposition à la GPA
- 9 ont exprimé leur souhait d'une évolution de la PMA et leur position favorable à la GPA
- 3 ont exprimé leur position favorable à l'évolution de la PMA et leur souhait d'une reconnaissance systématique des parents d'intention dans le cadre d'une GPA
- 21 ont exprimé leur position favorable à l'évolution de la PMA
- 2 se sont exprimés en faveur de la GPA mais n'ont pas indiqué leur position sur l'évolution de la PMA
- 2 ne se sont pas exprimées sur la PMA et la GPA
- 3 contributions sont manquantes sur le site du CCNE comme sur le site de l'organisme

Net dissensus sur la PMA et la GPA

Dans son communiqué de presse du 3 mai 2018, le CCNE déclarait que « tous pris ensemble, les groupes auditionnés sont le reflet de l'avis de plusieurs millions de personnes ».

Nous constatons, parmi tous ces groupes, un net dissensus sur la PMA et sur la GPA.

En l'occurrence, les organismes favorables au statu quo sur la PMA sont généralement des associations de taille importante, voire très importante (*l'UNAF représente 7.000 associations familiales et compte plus de 700.000 familles adhérentes*) et les représentants des religions catholique, protestante, évangélique, judaïque, musulmane.

Les organismes favorables à l'évolution de la PMA sont des associations de taille modeste, voire très modeste (*Ici Mama Solos, qui compte 242 abonnés sur sa page FaceBook, n'est pas une association déclarée ; l'association Réseau Fertilité France, dont la création est parue au JO du 24 février 2018, a un site internet tout neuf*), la plupart des sociétés savantes et le courant philosophique franc-maçon.

Sur les deux institutions auditionnées, l'Académie de médecine a fait part de son opposition à l'évolution de la PMA, au contraire du Haut conseil à l'égalité.

Le récapitulatif complet des auditions (participation, débats, positions) est disponible dans le « Bilan de la consultation – Thème « Procréation et société » – États Généraux de la Bioéthique » à partir de la page 75.

Ce bilan est à télécharger sur le site internet www.lamanifpourtous.fr.

Les documents des auditions sont disponibles sur le site officiel de la consultation des États Généraux de la Bioéthique : <https://etatsgenerauxdelabioethique.fr/>.

Méthodologie

La méthodologie de travail suivie pour l'élaboration du présent document se trouve dans le « Bilan de la consultation – Thème « Procréation et société » – États Généraux de la Bioéthique » à partir de la page 112.

Le bilan complet est à télécharger sur www.lamanifpourtous.fr.